



COMPTE-RENDU DES JOURNÉES D'ÉTUDES

20 et 21 novembre 2021 à Mezels (46)



SOMMAIRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'EFS	2
ANNEXE 1 : Réflexion sur l'utilisation de petites cordes en spéléologie et canyoning	9
ANNEXE 2 : La formation de cadres en spéléologie	14
ANNEXE 3 : Supports thématiques de présentations théoriques	19
ANNEXE 4 : Lettre de Petzl : Nouvelles versions du Basic et du Croll	23
COMPTE-RENDU DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'EFC	26
COMPTE-RENDU DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'EFPS	57
COMPTE-RENDU DE LA REUNION PLENIERE INTER-ECOLES.....	62
ANNEXE 1 : Les pratiques de l'encadrement de mineurs à la FFS - Premier rendu des résultats sur le questionnaire.....	67
ANNEXE 2 : Diagnostic des formations – Résultats de l'enquête réalisée auprès des cadres fédéraux.....	82
ANNEXE 3 : Questions juridiques posées à Robert Palmaccio	87
ANNEXE 4 : Nouveaux référentiels de formation.....	109
ANNEXE 5 : Relation entre la FFS et les formations professionnelles en spéléologie et canyoning.....	115



COMPTE-RENDU DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'EFS



Liste des présents :

De la DN EFS :

Vanessa KYSEL, Judicaël ARNAUD, Dominique DOREZ, Hélène MATHIAS, Dominique FRANK (Doumdoum), Jean-Louis THOMARE, Vincent BIOT (Pôle Enseignement), Olivier CAUDRON (CTN)

Correspondants régionaux EFS :

Olivier GUERARD (Occitanie), Jean-Luc FRONT (Centre), Benjamin PIAUDEL (Bretagne-Pays de la Loire), Vincent VERDON (Nouvelle Aquitaine)

Autres participants :

Suzanne JIQUEL, Pierre-Antoine MAURO, Jean-Pierre MARCHE, Jérôme LIPPART, Daniel DEMIMUID, Charles LECOQ, Pierre-Bernard LAUSSAC, Jean-Luc ZINSZNER, Flora SEDDAS (Assistante administrative FFS), Marie-Hélène REY (DTN)

Ordre du jour :

Samedi matin :

- Le tour des régions
- Pré-bilan des stages 2021
- Calendrier des stages 2022 : besoins / propositions
- Point sur l'avancée des tests sur les cordes de petit diamètre
- Prerogatives des diplômes délivrés par l'EFS
- Présentation du travail d'instructeur de Vanessa Kysel : création de supports de formation pour les soirées thématiques des stages

Samedi après-midi : Voir compte-rendu inter-écoles

Dimanche matin : 3 groupes de travail en parallèle :

- Révision du manuel technique spéléo
- Vers une nouvelle offre de stages pédagogiques
- Discussion de sujets techniques

Vanessa, présidente de l'EFS, ouvre ces journées d'étude en remerciant les personnes présentes d'être venues. Elle leur demande de bien vouloir relayer les informations dans leurs régions respectives. Elle remercie également ceux qui ont continué à organiser des actions de formation durant cette période compliquée en espérant que les autres ne sont pas démotivés et vont reprendre sous peu.

Elle note que les membres de la DN et les autres bénévoles ont eu tendance cette année à relâcher un peu leur engagement bénévole pour plein de bonnes raisons personnelles. Elle tente souvent de remotiver et de faire avancer les choses mais c'est difficile et il faut trouver la relève.



1- Le tour des régions

Centre

Il y a eu 2 tentatives d'organisation d'un stage de formation personnelle recyclant, mais il a été annulé 2 fois.
Un week-end technique a pu être organisé.

Bretagne – Pays de la Loire

Un stage initiateur a été organisé pour la 1^{ère} fois, dans le Lot.

Un week-end technique régional est organisé le week-end suivant les JE.

On note particulièrement une bonne dynamique dans le département de la Mayenne :

- Le CDS53 organise des chantiers jeunes dans une petite grotte découverte récemment.
- Il y a un projet de rachat d'une cavité patrimoniale. La cavité deviendrait également une cavité école.
- La création d'un complexe artificiel de spéléo est également en projet dans le département.
- Enfin, une EDS a été montée et sera bientôt labellisée (environ 20 jeunes).

Nouvelle-Aquitaine

Un week-end technique régional a été organisé en juin.

Un stage de formation personnelle a été organisé.

Un stage JFC est organisé le week-end suivant les JE.

Occitanie

Plusieurs stages ont été organisés par le CSR, ou par d'autres structures et accueillis dans la région Occitanie, cependant le nombre est un peu plus faible que les années précédentes.

Deux week-ends de JFC ont été organisés.

Provence – Alpes – Côte d'Azur

Doumdoum passe la main de correspondant régional à Edouard Dessaint.

Un week-end de formation personnelle labellisé mixité a été organisé.

Un stage de formation personnelle et initiateur a été organisé à la Toussaint.

Un stage JFC est prévu en décembre et il y a beaucoup de demande.

Auvergne – Rhône-Alpes

Un stage JFC a été organisé en mars.

2- Pré-bilan des stages 2021

Week-ends JFC

Les week-ends JFC ont continué à être très appréciés par les cadres venus se recycler et par les organisateurs.
2 ont eu lieu et 2 vont avoir lieu d'ici la fin d'année.

Autres stages permettant le recyclage des cadres

8 stages de formation personnelle ont été validés comme recyclant.

Doumdoum, qui a organisé un stage recyclant, note que ce n'est pas si simple d'organiser un stage recyclant : une partie administrative un peu plus alourdie, un nombre de cadres plus élevé, une logistique plus difficile pour faire participer les cadres aux soirées thématiques.

Initiateur

5 stages initiateur ont eu lieu, 1 a été annulé.

43 stagiaires se sont présentés. 29 ont validé l'initiateur, 6 ont validé les tests techniques.

Les participants qui ont organisé des stages initiateur dans l'année notent que beaucoup de candidats arrivent peu préparés.

Moniteur

L'année a été très perturbée. On suppose que le manque de pratique de 2020 à cause des divers confinements se répercute sur 2021.



M0 : 4 stagiaires (dont 3 femmes !)

- M1 : annulé faute de candidats
- M2 : reporté, puis réalisé avec 14 participants dont 5 en cycle moniteur
- M3 : annulé faute de candidats

2 demandes d'équivalence avec un diplôme professionnel ont été faites. Pour l'un d'eux, n'ayant pas encadré dans le milieu fédéral depuis longtemps, il lui a été demandé de recycler son initiateur avant de demander une équivalence pour le diplôme de moniteur. La seconde demande date de la semaine des JE et est en cours d'instruction.

6 moniteurs stagiaires ont titularisé en 2021.

Instructeur

Une instructrice a été titularisée en 2021.

3- Calendrier des stages 2022 : besoins / propositions

JFC

Il y a une grosse demande sur les week-ends JFC. N'hésitez pas à en organiser et surtout mettez-les au calendrier rapidement pour que les stagiaires puissent se projeter sur l'année.

La région Bretagne-Pays de la Loire va contacter tous ses cadres non recyclés pour voir s'ils sont intéressés par un week-end JFC, qui sera organisé si les demandes sont suffisantes.

Initiateur

Les lieux de déroulement des stages initiateur ont été harmonisés par la DN sur la base des propositions des régions. Les choix ont été donnés début octobre aux organisateurs. 5 stages sont prévus pour le moment. Un appel est fait ce jour pour trouver un organisateur supplémentaire, si possible pour la période de fin août ou à la Toussaint.

Il est demandé de ne pas dépasser 8 stagiaires initiateur sur chaque stage.

Moniteur

Les 3 modules du monitorat sont programmés.

Instructeur

Une UV technique est prévue en 2022, potentiellement sur le thème de la spéléo sous-glaciaire.

Il y a déjà 4 candidats.

4- Point sur l'avancée des tests sur les cordes de petit diamètre (ou câbles textiles)

Le Groupe d'Etudes Techniques (GET) effectue depuis 2019 des tests sur des cordes de petit diamètre. L'annexe 1 donne l'état actuel de ce projet.

Rendez-vous est donné aux journées d'étude 2022 pour une présentation des résultats de la seconde série de tests !

L'utilisation en spéléologie de ces câbles textiles génère beaucoup de réflexions sur les aspects juridiques. Les fabricants vont avoir un rôle prépondérant dans cette optique.

5- Prérogatives des brevets délivrés par l'EFS

La DTN présente la problématique.

Historique : En 1998, la FFS réforme ses brevets : l'initiateur est positionné sur la classe 3, le moniteur sur toutes les cavités. En 2001, une nouvelle réforme est faite, au cours de laquelle la limitation de l'initiateur à la classe 3 est supprimée.

À quoi servent les diplômes ? Un président d'une structure déconcentrée qui mandate un bénévole pour encadrer une activité n'a pas besoin de prouver les compétences de celui-ci s'il est breveté. Par contre, si le bénévole n'est pas breveté, la charge de la preuve des compétences incombe au président.

La DTN émet une demande pour que l'EFS et le Conseil d'Administration de la FFS clarifient les compétences attestées par le diplôme d'initiateur, afin de mieux informer les présidents de structure.

A noter que de nombreux initiateurs sont mandatés pour de l'encadrement en classe 4 (en stage et dans les structures déconcentrées). Le sujet est donc important.

Il est décidé de présenter le sujet au vote du Conseil Technique. Doumdoum se propose pour formuler le texte qui sera soumis au vote.

Note : L'annexe 2 avait été préparée par la DTN mais n'a pas pu être projetée.

6- Présentation du travail d'instructeur de Vanessa Kysel : création de supports de formation pour les soirées thématiques des stages

Dans le cadre du cursus instructeur, les futurs instructeurs doivent produire un travail qui serve la communauté spéléo. Vanessa a choisi dans ce cadre de produire des supports de présentation techniques et scientifiques à destination des stages, prêts à l'emploi.

L'annexe 3 présente le constat et les 9 thèmes développés.

Chaque thème est traité avec 2 documents :

- Un powerpoint assez léger,
- Un document word complémentaire présentant un petit texte pour chaque diapo à destination du présentateur.

Les documents sont tous libres de droit et peuvent être modifiés / adaptés par les présentateurs. Ils sont mis à disposition sur le site de l'EFS :

<https://efs.ffspeleo.fr/organiser.html>.

Vanessa remercie tous les contributeurs au projet.

7- Discussion de sujets techniques

Sujet 1 : Lorsqu'un spéléo est statique sur son bloqueur de poitrine, peut-il détacher sa grande longe de son bloqueur de poing (par exemple, pour démêler sa longe) ou retirer son bloqueur de poing (par exemple, pour passer un nœud) ?

Dans ce cas (et on insiste sur la position statique), tous les participants à la réunion sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas de risque.

Ceci est par ailleurs appuyé par les réponses que Petzl avait apportées au GET lors de la mise sur le marché du Croll II (petit modèle) : "Lorsqu'un bloqueur est chargé en tension sur la corde, il est presque impossible de provoquer son ouverture ou son coulissement." Voir le texte complet de la réponse de Petzl en annexe 4.

Attention, la discussion s'oriente aussi sur la même situation d'utilisation du bloqueur de poitrine seul, mais en dynamique (assurance en escalade). Dans cette situation, il y a plus débat. Les éléments suivants sont partagés, mais le débat n'est pas tranché.

- Suite de la réponse de Petzl en annexe 4

- <https://www.petzl.com/FR/fr/Sport/Principes-generaux-pour-l-escalade-en-solo-le-longd-une-corde-fixe-d-assurance?ActivityName=Escalade>

Sujet 2 : Le spéléo peut-il se longer dans un mousqueton d'un fractionnement au lieu de se longer dans les deux ganses du nœud ?

Le manuel technique indique qu'il est préférable de se longer dans les 2 ganses.

Par contre il est plus confortable de se longer dans le mousqueton du bas et le danger est faible lorsque la ganse est de faible longueur. Le gain d'énergie peut être très intéressant. La discussion s'oriente sur ce qui doit être enseigné, ce qui doit être écrit dans le manuel technique, en fonction des publics visés.

Pour plus de détails sur la question, se référer à Info-EFS n°65 page 26 :

https://efs.ffspeleo.fr/images/2018info_efs_65.pdf#page=26



8- Révision du manuel technique spéléo

La FFS n'a plus de manuels techniques spéléo à vendre. Il a été décidé de ne pas refaire un tirage à l'identique, mais de prendre le temps de faire les modifications nécessaires après 10 ans d'existence. Il s'agit d'une refonte du manuel.

Un travail en sous-groupe est mis en place durant 1h pour faire avancer ce sujet.

Les points suivants ont déjà été vus en réunion DN :

- Ajouter les outils de prévention des risques créés récemment (3x3, modes de vigilance).
- Modifier les informations sur la météo, et ajouter une partie sur la prévention des accidents liés à la crue.
- Référencer les pages du site fédéral sur la réglementation et les règles d'encadrement des mineurs.
- Modifier les techniques légères d'équipement.
- Remplacer les photos sur les techniques par des dessins, qui font mieux ressortir l'essentiel.

Modifications d'ordre général décidées lors des JE :

- Ajouter des QR code pour pouvoir faire des mises à jour en ligne. Attention à ne pas mettre trop de contenus externes par QR code (à rediscuter). Le livre doit se suffire à lui-même.
- Harmoniser la mise en page avec celle des manuels plus récents de l'EFC et de l'EFPS.

Liste des chapitres :

- Partie 1 Contexte de la pratique :
 - Ajouter un chapitre présentation du milieu, en 4 pages maxi en plus de l'existant sur la protection du milieu.
 - Ajouter la réglementation et le suivi des EPI.
 - Déplacer la couverture de survie, le poncho et la bougie dans la partie 2 (matériel individuel).
- Partie 2 Matériel et techniques de progression :
 - Réorganiser les chapitres : équipement individuel, équipement collectif, progression sans agrès, progression avec agrès.
 - Ajouter ici les techniques de réchappe (venant de la partie 4).
 - Ajouter les parades (progression sans agrès).
- Partie 3 Techniques d'équipement :
 - Garder les techniques légères.
- Partie 4 Techniques d'assistance et d'auto-secours :
 - Déplacer les techniques de réchappe vers la partie 2 (progression sur agrès).
 - Déplacer tout le reste (décrochages et dégagements de tous types) vers la partie 7 (situations exceptionnelles).
- Partie 5 Techniques d'encadrement :
 - Ajouter une partie plus pédagogique (au minimum le positionnement des cadres, voir autres idées dans le manuel EFC).
- Partie 6 Techniques particulières :
 - Ajouter un chapitre sur la progression aquatique / navigation.
 - Ne pas ajouter la spéléo sous-glaciaire.
- Partie 7 Situations exceptionnelles :
 - Ajouter la construction d'un point chaud.
 - Ajouter ici les décrochages et dégagements (venant de la partie 4).

Poursuite du travail de refonte :

L'ambition de la DN est de sortir le livre avant la fin de la mandature. Il doit donc être bouclé dans 2 ans. Un groupe de travail de rédaction va être créé. L'EFS a demandé le budget pour la réalisation de 2 réunions présentielle en 2022 (à confirmer après validation du budget fédéral). Le groupe de travail sera piloté par Olivier Caudron (DTN) et Vanessa Kysel (élue).



Information post réunion : *Olivier Guérard remplace Vanessa Kysel, ce sujet sera son sujet de cursus instructeur.*

Il peut être proposé à une stagiaire en formation diplôme d'état (Camille Mavris) d'être affectée à ce sujet, puisqu'elle souhaite travailler sur des sujets techniques. Cette proposition est validée.

Information post réunion : *Camille Mavris a choisis un autre sujet qui est la création de vidéos sur les techniques d'exception. Ces vidéos pourront être liées au manuel par des QR codes.*

Les personnes suivantes se proposent pour participer au groupe de travail :

Vincent Biot – Vincent Verdon – Olivier Guérard – Charles Lecoq – Jean-Luc Zinszner – Pierre-Antoine Mauro – Jean-Luc Front – Jean-Pierre Marché – Jérôme Lippart – Dominique Frank.

Une invitation sera envoyée également aux personnes ayant initialement rédigé le manuel (Gérard Cazes, Emmanuel Cazot, Nicolas Clément).

9- Vers une nouvelle offre de stages pédagogiques

La DN de l'EFS propose depuis déjà un an de développer des stages de formation pédagogique.

Un travail en sous-groupe est mis en place durant 1h pour faire avancer ce sujet.

Il n'existe aucun prérequis pédagogique à l'inscription en stage initiateur, donc certains candidats n'ont aucune expérience. Les 4 jours de formation en stage initiateur semblent parfois insuffisants.

Certains initiateurs ont émis des demandes de formation complémentaire. Et d'autres personnes non brevetées demandent également à être formées.

Deux types de stages pédagogiques seront proposés :

- Niveau 1 accessible à tous / format 2 à 3 jours
- Niveau 2 accessible aux brevetés uniquement / organisé en parallèle du stage M3

Ces stages seront organisés par l'EFS uniquement dans un premier temps, jusqu'à validation d'un référentiel. L'EFS vise l'organisation de 2 stages de niveau 1 en 2022.

Explication rapide du stage niveau 1 :

Prérequis = autonomie sur corde / bases de la karstologie (bibliographie envoyée à l'avance)

Sans public support

Taux d'encadrement envisagé pour le stage pilote : 1 moniteur recyclé pour 4 stagiaires

Contenu :

- Bases d'une démarche pédagogique
- Clés et outils d'observation et médiation du milieu souterrain
- Placement technique dans une cavité de classe 2. Le stagiaire est positionné comme aide encadrant et non comme un encadrant autonome

Programme :

- Jour 1 : la démarche pédagogique (1h) / observation du milieu en cavité de classe 1 ou 2 / actions de la FFS pour l'accueil des nouveaux adhérents / accidentologie et prévention
- Jour 2 : en cavité de classe 2 : équipement personnel, points de vigilance à surveiller, réglages du matériel, consignes (1h) / équipement d'un obstacle simple pour une séance pédagogique (1h) / positionnement pour le franchissement d'une main courante / positionnement en bas d'un puits pour l'assistance à l'encadrement d'un puits / les parades (quand, qui, comment)
- Jour 3 en option (à continuer de définir) : les techniques d'encadrement et d'intervention – Cette journée supplémentaire pourrait permettre de valider le stage en JFC.

L'intitulé du stage est débattu longuement : "Aide à l'encadrement", "Initiation à la pédagogie en cavité de classe 2", "Equipier pédagogique", "Transmettre sa passion" ??

Explication rapide du stage niveau 2 :

La préparation du prochain M3 (en octobre 2022) permettra de définir ce niveau et son contenu.



Outils informatiques

Les organisateurs de stages de début d'année demandent un système qui permette de vérifier les licences des stagiaires. Astuce : On peut aussi mettre les stagiaires comme cadres dans la déclaration de stage, voir leur licence, puis les supprimer.

Il y a toujours une demande de donner accès aux correspondants régionaux à la base Avens de leur région (comme les membres du bureau CSR).

Les mémoires d'instructeur (hors cahiers EFS) n'apparaissent plus sur le site internet EFS. Est-il possible de les y remettre ?

Information post réunion : L'ensemble des documents qui étaient en ligne précédemment ont été repris sur le site actuel de l'EFS. Par contre, la liste des intitulés de tous les travaux instructeurs n'a pas été reprise, les travaux sans mémoire n'apparaissent donc plus. Le site internet EFS actuel n'étant que provisoire, la modification ne sera pas faite immédiatement.

Référentiel initiateur

La DN indique que le référentiel initiateur reformulé va être soumis au vote du Conseil Technique avec une modification substantielle : suppression de la possibilité de repasser les tests techniques en fin de stage initiateur et validité pendant 1 an. Une discussion sur les avantages / inconvénients de cette mesure a été réalisée sur la liste du Conseil Technique et avec les organisateurs de stage. Les arguments principaux portent sur la mauvaise intégration des stagiaires lors du 2° stage et la fréquente mise en porte à faux des cadres d'un stage à l'autre.

Composition de la DN EFS

Jean-Luc Zinszner et Charles Lecoq sont volontaires pour intégrer la DN EFS, et sont les bienvenus. Demander à Lorenzo de l'ajouter dans la liste de la DN.

Information post réunion : Vincent Verdon a demandé lui aussi à être intégré à la DN EFS à la suite des JE. Demande acceptée.

Message de la DTN

La DTN remercie les bénévoles pour la bonne collaboration qui existe entre eux et la DTN, dans un contexte tendu.

Florent Merlet rejoint l'équipe de CTN à partir du 1^{er} janvier 2022. Il aura 2 missions principales : Pérennisation des sites de pratique et conventionnement / Prévention des risques et accidentologie. Il assurera aussi le suivi de l'EFPS.

La Présidente – Vanessa Kysel

La secrétaire - Hélène Mathias

Liste des abréviations :

CDS : Comité Départemental de Spéléologie
CSR : Comité Spéléologique Régional
CTN : Conseiller Technique National
DN : Direction Nationale (d'une école)
DTN : Direction Technique Nationale
EDS : Ecole Départementale de Spéléologie
EFC : Ecole Française de Canyonisme
EFPS : Ecole Française de Plongée Souterraine
EFS : Ecole Française de Spéléologie
EPI : Equipement de Protection Individuelle
FFS : Fédération Française de Spéléologie
GET : Groupe d'Etudes Techniques
JFC : Journées de Formation Continue
M1 / M2 / M3 : Modules du cursus monitorat

ANNEXE 1

Réflexion sur l'utilisation de petites cordes en spéléologie et en canyon

Un point sur les tests en cours

PB Laussac, G.Monvoisin

JE Lot novembre 2021



Sommaire

- Constat
- De quelle technologie parlons-nous?
- Le projet
- Le protocole des tests labo
- Les perspectives du projet
- Les autres utilisations possibles
- Conclusion

Constat

- -une utilisation de cette technologie depuis le milieu des années 2000 en classique ou en explo. En nette augmentation depuis le milieu des années 2010 (réseau sociaux)
- -une technologie attrayante pour la pratique ➡ une absence d'élasticité et un faible diamètre.
- -mais une technologie qui reste à comprendre notamment ses limites.

De quel technologie parle-t-on?

C'est une technologie qui nous vient de la voile de course. Il existe une très grande multitude de petites cordes.

Une âme en Dyneema SK 78 ou SK 99
Une gaine avec des profils variées (aramide, polyster, PBO, Vectran...) et un tressage différent



Teufelberger Dinghy star pro

Le projet

- La FFS s'empare du dossier
- -2017 : montage du projet
- -Avril 2019 : tests des petites cordes
- -Depuis avril : tests terrain
- -Printemps 2022 : deuxième série de tests

Le protocole des tests labo

- A) Tests nœuds/croll/mannequin
- B) tests en réel : chute sur descendeur/chute sur bloqueur/chute sur MC
- C) tests montée/descente (préhension)
- A l'issue des tests, 15 petites cordes ont été mises de côté, 10 sélectionnées pour suivre la phase de test terrain
- Limites: file dans le descendeur (parade à la Chartrousine), testées uniquement avec un mini-croll

Perspectives du projet

- Au printemps 2022, une seconde série de tests.
- Présentation à UIS 2022.
- Validation ou invalidation de leur utilisation dans nos pratiques.

Les autres utilisations possibles

- Dans le cadre enseignement/formation avec des diamètres plus gros (8mm): facilitation de la remontée sur corde → apprentissage de qualité
- Installation de tyrolienne (existe déjà dans le milieu du cirque)
- Equipement en fixe (CDS 38)

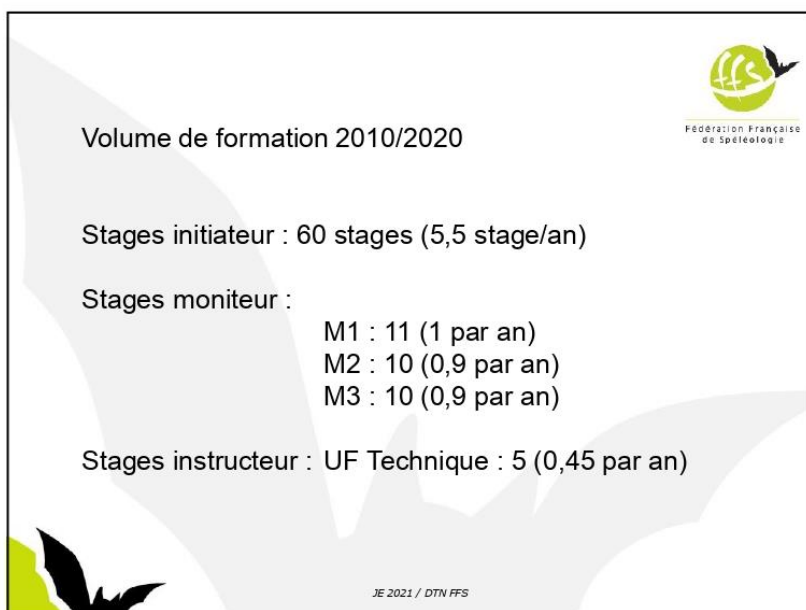


Pour conclure

- **Les limites**
 - -Prix (3 à 6€/m)
 - -Gestion de la descente
 - -Pas de chute (amarrage irréprochable obligatoire)
 - -durabilité?
- **Les avantages**
 - -Confort à la remontée
 - -Poids faible
 - -Encombrement minimal
- **Questionnement**
 - -Le cadre juridique (cadre d'utilisation du matériel)

Rendez-vous JE 2022

- MERCI



Volume de stagiaires 2010 /2020



Fédération Française
de Spéléologie

Initiateur : 372 diplômés (447 candidats – 83% de réussite)

Moniteur : M1 : 38 validés (56 candidats – 68% de réussite)
M2 : 59 participants potentiels au moniteur
M3 : 41 validés (44 candidats – 93% de réussite)

Titularisés :

- cursus EFS : 41 (63% du total)
- cursus BE/DE + EFS : 24 (37% du total)

Instructeur : UV Technique : 19 participants

Titularisés :

- cursus EFS : 8
- cursus EFS/DESJEPS : 1

JE 2021 / DTN FFS

Evolution du nombre d'adhérents à la FFS



Fédération Française
de Spéléologie



JE 2021 / DTN FFS

4

Nouveaux Initiateurs



Fédération Française
de Spéléologie

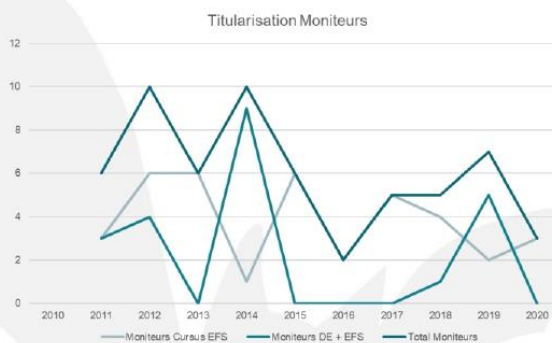


JE 2021 / DTN FFS

Titularisation Moniteurs



Fédération Française
de Spéléologie

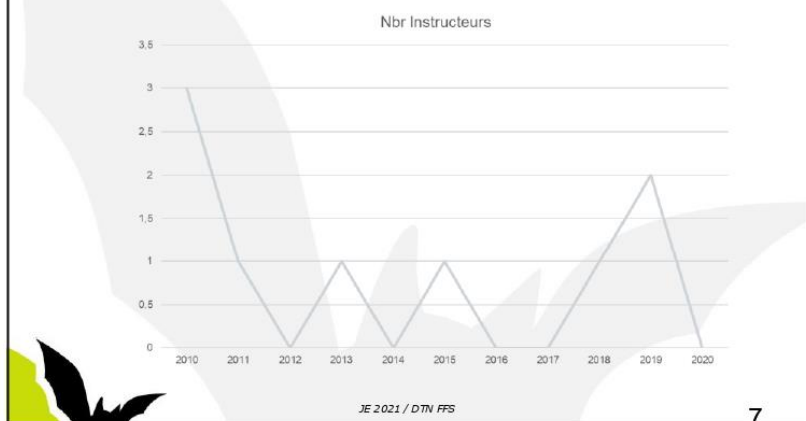


JE 2021 / DTN FFS

Titularisation instructeurs



Fédération Française
de Spéléologie



7

Les étapes



Fédération Française
de Spéléologie

1998 : réforme des formations de cadres

L'initiateur (7 j) s'organise en 2 temps : tests (2 j) + formation (5 j)
Le diplôme atteste de compétences d'encadrement en classe 3
(Info EFS 34 – 2 semestre 1998)

Le moniteur s'organise en 3 modules (16 j environ) (+ 1 module préparatoire optionnel – 7 j)

Les référentiels précisent les niveaux de formation : classe 3 pour l'initiateur, classe 4 pour le moniteur

Les référentiels actuels n'ont pas évolué, celui de l'initiateur précise : « Les exigences en termes de profondeur, de techniques, ou de culture spéléologique sont modestes ».

JE 2021 / DTN FFS



Les étapes

Depuis l'Info EFS 67 – 2020 a précisé les propos « Initiateurs classe 3, Moniteurs classe 4 sont sans fondement » et « un diplôme fédéral est un plus ».

Entre 1998 et 2020 ➡ Pas d'évolution des référentiels initiateurs/moniteurs.

PROBLEME DE COHERENCE entre les contenus d'enseignement et les prérogatives des diplômes

Responsabilité de l'organisme certificateur : la FFS
Un diplôme fédéral sert à transférer la responsabilité de l'organisateur en
matière de choix des encadrants
Obligation de moyens de sécurité
= Obligation de prouver la compétence de l'encadrant

JE 2021 / DTN FFS

9

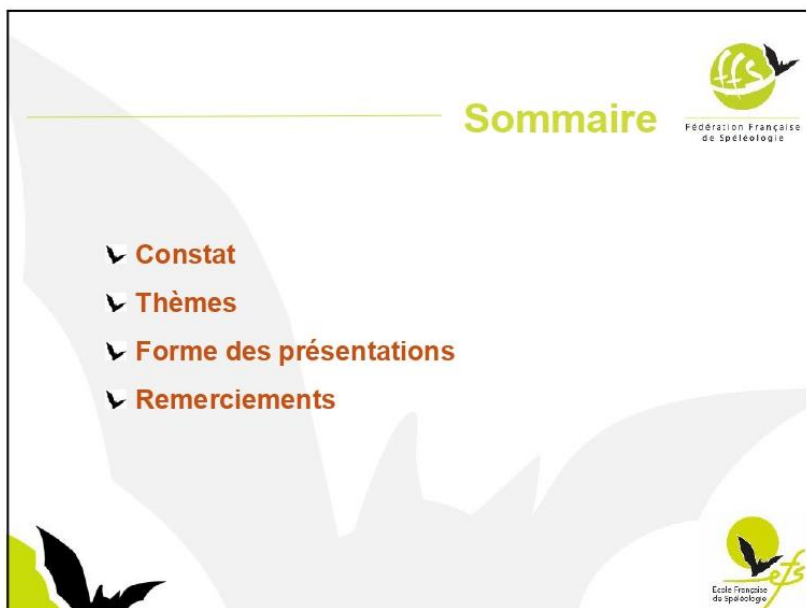
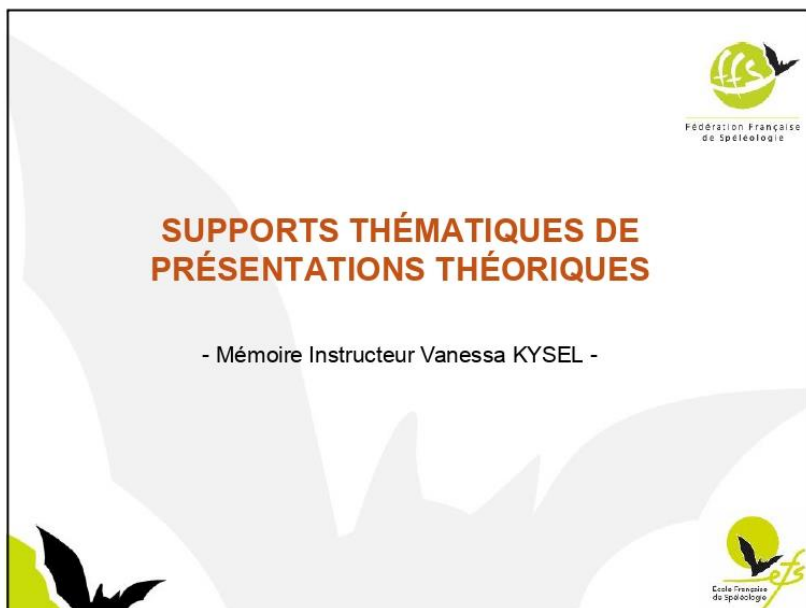
Quelles responsabilités pour les dirigeants de la fédération au regard des référentiels de formation ?

Quelles responsabilités quand un élu fédéral (président club, CDS, CSR, commissions) confie un groupe à un adhérent non diplômé ?

Quelles évolutions à prévoir pour maintenir une formation adaptée ?

Votre service, club ou bien le titre de votre document

1



Constat



Fédération Française
de Spéléologie

- Répartition des présentations au dernier moment
- Méconnaissance (ou mal connaissance!) des thèmes de la part des cadres
- Manque de préparation des cadres
- Absence de supports de présentation



Fédération Française
de Spéléologie

Thèmes



Fédération Française
de Spéléologie

- Biospéologie
- Chiroptères
- EPI
- FFS - EFS
- Karstologie et spéléogénèse
- Le rôle de l'initiateur
- Préparation d'une sortie
- Prévention en spéléologie
- Protection et gestion du milieu souterrain



Fédération Française
de Spéléologie

Forme



Fédération Française
de Spéléologie

- ✔ Un document powerpoint léger modifiable
- ✔ Un document word complémentaire modifiable
- ✔ Stockés sur le [site de l'EFS](#) rubrique « organiser un stage »



Ecole Française
de Spéléologie

Remerciements



Fédération Française
de Spéléologie

✔ Apports de documents

Yann Auffret, Éric Bachmann, Christine Braquart-Varnier, Jacques Baudin, Didier Cailhol, Fabien Darne, Stéphane Jaillet, Dominique Jean, Marie-Clélia Lankester, Vincent Lignier, Rémy Limagne, Vincent Schneider, la MJC Rodez (par le biais de José Mulot), la Société Spéléologique Italienne.



Ecole Française
de Spéléologie

Remerciements



Fédération Française
de Spéléologie

▼ Relecture

Éric Bachmann, le pôle Patrimoine, Sciences et Environnement de la FFS (Fabien Darne, Louis Deharveng, Marie-Clélia Lankester, Josiane Lips, Vincent Schneider), le pôle Santé Secours de la FFS (Jean-Pierre Buch), la commission EFS (Judicaël Arnaud, Marc Latapie, Hélène Mathias).



École Française
de Spéléologie

Remerciements



Fédération Française
de Spéléologie

▼ Remerciements spéciaux

Bernard Tourte, pour m'avoir motivée à entrer dans le cursus instructeur,

Vincent Biot, responsable des formations instructeur, pour avoir prolongé de 3 ans le temps imparti à terminer le cursus 😊



École Française
de Spéléologie



Expéditeur :
Alain MAURICE
Responsable bureau étude produit métalliques

Gérard CAZES
Groupe Etude Technique
Fédération Française Spéléologie

Nouvelles versions du BASIC et du CROLL :

Précisions suite aux interrogations de la communauté spéléo et de la FFS.

La résistance des appareils est-elle aussi bonne que celle des anciennes versions ?

Petzl considère la résistance du bloqueur lui-même, mais aussi la résistance des cordes dans le bloqueur.

Ces deux points sont des critères prioritaires lors de la conception. Bien que plus légers, les nouveaux bloqueurs sont tout aussi résistants que les anciens, voir plus sur certains aspects.

Le BASIC B16 répond à la norme EN567 : Appareil mécanique qui placé sur une corde de diamètre approprié, se bloque sous charge et coulisse librement dans le sens opposé. Le bloqueur après cinq charges successive à 400 KN, ne doit pas se déformer, ne doit pas avoir produit une rupture (ou un endommagement) de la corde et toujours fonctionner. Le BASIC B16 répond aussi à la norme EN12841 type B : dispositif d'ascension pour support de travail : glissement inférieur à 100 mm avec une charge de 400 KN pendant 3 min.

La résistance des cordes de petits diamètres et leur guidage dans l'appareil ont été améliorés par rapport aux anciennes versions. La butée de gâchette a été supprimée car la nouvelle géométrie du corps et de la gâchette la rendait inutile. Elle ne participe pas aux performances du bloqueur.

Les résultats de tests de résistance ont été partagés avec les membres du GET et de l'EFS le 23 mai 2014.

Pourquoi un seul trou supérieur sur le BASIC ?

La suppression du trou a permis de compacter le bloqueur. A l'usage, cela présente des avantages et quelques inconvénients dans des utilisations secondaires du BASIC.

Le trou unique est plus facile à clipper avec un mousqueton de longe petit et asymétrique (habituellement utilisé sur la petite longe et contrairement à l'ancienne version du basic), par exemple lors d'un passage de nœud. A noter que même sur l'ancien BASIC, pour le passage de nœud, Petzl n'a jamais recommandé de mousquetonner uniquement la corde au-dessus du bloqueur, car un trop gros mousqueton pourrait passer au travers du BASIC. Dans cette configuration, il est donc impératif de mousquetonner la corde de progression. On pourrait préciser, toujours dans cette configuration, le mousquetonnage le plus sécurisé s'effectue en passant par le devant du BASIC afin d'avoir le doigt du mousqueton du côté opposé à la gâchette du bloqueur. On évite ainsi toute interférence possible entre le doigt du mousqueton et la gâchette du bloqueur. Le mousquetonnage par l'arrière du BASIC reste toutefois possible.

Les autres utilisations du trou de connexion supérieur restent possibles avec le trou unique : **connexion courte dans un mouflage**, lest du bloqueur pour améliorer le ravalage automatique en mouflage, accroche d'un élastique de dragonne pour la remontée en alternatif... Pour rappel, ces techniques ne sont pas les usages principaux de l'appareil, c'est pourquoi ils ne sont pas décrits dans la notice technique. Une description plus détaillée des usages secondaires des appareils peut se retrouver sur les documents Petzl « product experience » ou dans la littérature technique spéléo.

Le passage à un seul trou de connexion supérieur diminue l'équilibre du mousqueton de longe en auto-assurance, par exemple pour les remontées à l'échelle.



Pourquoi un grand trou inférieur sur le BASIC ?

Cela facilite l'installation de la longe et de la pédale dans le même trou, sans empêcher une utilisation classique. Lors de nos tests d'usage, le trou agrandi a été perçu comme « plus pratique », par exemple pour l'utilisation avec le mousqueton de longe du BASIC passant aussi dans la corde de progression (bloqueur-longé).

Le grand trou inférieur, engendre une plus grande liberté du mousqueton de longe, pouvant induire des configurations « problématiques ». Ces mouvements peuvent être limités lorsqu'il y a un mousqueton supplémentaire dans le trou inférieur (mousqueton de pédale par exemple).

Ces mouvements peuvent induire une ouverture du mousqueton de longe. Ce risque a toujours existé, même avec l'ancien BASIC. Le seul moyen de l'éviter est d'utiliser un mousqueton à verrouillage. Dans la pratique courante un mousqueton sans verrouillage est acceptable car il y a une redondance avec le CROLL lors de la remontée (voir peut-on utiliser un seul bloqueur en auto-assurance en spéléo ?).

Lors d'une progression sur main courante, avec le BASIC longé, le mousqueton de longe peut venir se placer dans la gâchette du BASIC et empêcher sa fermeture. Ce point ne reste pas stable, si l'on tire sur la longe. Il peut être néanmoins toujours possible qu'un mousqueton particulier puisse malgré tout présenter ce point stable, d'où l'importance du choix du mousqueton de longe.

Peut-on utiliser un seul bloqueur en auto-assurance en spéléo ?

L'auto-assurance avec un seul bloqueur est couramment admis et enseigné en spéléo.

Il n'y a pas de problème de résistance lors de l'utilisation d'un seul bloqueur.

Tous les tests de certification, et les tests internes Petzl, sont faits sur un seul bloqueur.

Lorsqu'un bloqueur est chargé en tension sur la corde, il est presque impossible de provoquer son ouverture ou son coulissement. C'est la décharge du bloqueur et/ou le mouvement du bloqueur sur la corde, qui provoquent des risques de non blocage ou de libération de la corde.

Il est néanmoins important de comprendre les risques que représente l'auto-assurance avec un seul bloqueur.

Pour la progression le long d'une corde fixe **en spéléo**, on peut différencier deux cas:

- **Progression peu raide et/ou facile**, l'utilisateur n'a pas les mains sur le rocher : l'équilibre de l'utilisateur est son premier élément d'assurance (pieds en appui). Dans ce cas l'utilisation du BASIC en bout de longe est possible, l'utilisateur pourra faire défiler la corde au fil de sa progression pour la garder tendue. Le BASIC sert à la fois d'appareil de contre-assurance et d'aide à la progression.

- **Escalade raide**, l'utilisateur a les deux mains sur le rocher : Avec le BASIC en bout de longe, si l'utilisateur ne fait pas suivre le bloqueur sur la corde, il crée une boucle de mou très dangereuse en cas de chute. Dans cette configuration, Petzl recommande d'utiliser le CROLL car le défilement de la corde est meilleur (et d'utiliser de préférence deux bloqueurs), même si ce n'est pas l'usage courant (voir remarque 2).

Remarque 1 :

La spéléo est bien exclue du document sur l'auto-assurance publié par Petzl et dédié à l'escalade (<http://www.petzl.com/fr/outdoor/product-experience/auto-assurance/introduction>).

<http://www.petzl.com/fr/Sport/%C3%80-lire-pour-l-auto-assurance?ActivityName=Escalade&I=FR#.VDLioRZF8X8>

Remarque 2 :

Confier l'assurance à un seul bloqueur, en mouvement sur la corde, n'est pas sans risque.

- **Il y a risque de libérer la corde du bloqueur :**

L'ouverture accidentelle de la gâchette est possible lors d'un mouvement de remontée.

- **Il y a risque de glissement du bloqueur sur la corde :**

Boue sur la corde, maintien de la gâchette (demi-ouverte) par une main en appuie sur la gâchette, dents usées...



- Il y a risque de déconnecter la longe du bloqueur, en cas d'ouverture du mousqueton (par effet de chaîne, ou mauvais positionnement du mousqueton).

Donc l'utilisation d'un seul bloqueur est à réserver aux situations où ces risques seront maîtrisés.

Il convient de rappeler que l'usage normal est d'utiliser deux bloqueurs, ou un autre système de redondance pour la sécurité (par exemple un bloqueur + une corde de contre-assurance)

La notice indique « maxi 140 kg ». Comment utiliser le BASIC en secours, pour un décrochement ?

Les charges indiquées dans la notice technique concernent les tests et certification pour l'industrie en tant qu'EPI (Equipement de Protection Individuelle). Le secours n'entre pas dans le champ de la directive EPI.

La charge maximum d'utilisation du BASIC en secours, en particulier lors un décrochement d'équipier est de 200 kg, la règle étant qu'aucun choc ne peut être toléré lors de manœuvres sous une telle charge.

Une charge de 400 kg peut entraîner une rupture de la gaine de la corde. Aussi, en cas de rupture d'un amarrage, lors d'un dégagement d'équipier sera sans incidence, tant que le choc induit par la rupture de l'amarrage n'engendre pas une charge supérieure à 400 kg sur le BASIC. D'où la nécessité d'éviter des configurations d'équipement pouvant induire des chocs en cas de rupture d'un amarrage. Cette configuration devrait faire l'objet de tests lors de notre prochaine campagne d'essais en partenariat avec l'EFS.

Pour une mise et tensions de tyrolienne, une charge maximale de 250 kg est amissible sur le Basic.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'EFC



SOMMAIRE DES JOURNÉES D'ÉTUDE



Fédération Française
de Spéléologie

Samedi matin

- 1) INTRODUCTION & FLASH INFO
- 2) BILAN DES ACTIONS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE
- 3) RECYCLAGE DES CADRES
- 4) BILAN DES STAGES 2021
- 5) CHOIX TECHNIQUES ET CHOIX STRATEGIQUES, ETHIQUE > DEBATS/ECHANGES

Dimanche matin 9h-12h

- 1) RÉFÉRENTIELS DE FORMATION
- 2) DÉMATÉRIALISATION LIVRET DE FORMATION
- 3) AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES DE LA COMMISSION CANYON
- 4) INTERNATIONAL
- 5) CALENDRIER DES STAGES ET ACTIONS 2022



INTRODUCTION & FLASHS INFOS

Présenté par Cyril Leclercq, président EFC

-Présentation des membres de la DN (voir organigramme page suivante)

- Nouvelles arrivées : Christophe Bricaud
- Excusés pour les JE : Marc Boureau

-Membre d'honneur canyon 2021 validé par le bureau de la FFS : Thierry Saunier

-Point rapide sur l'interfédéral

- demande de délégation en cours par la FFS (fin d'Olympiade)
- les activités de la CCI sont actuellement en sommeil

Les cadres sont invités à compléter durant le weekend le planning des stages à l'affichage dans la salle en tentant compte si possible de besoins en stages proposée.

INTRODUCTION & FLASHS INFOS

COMMISSION CANYON 2020 - 2024

Ecole française de canyonisme



PRÉSIDENT
Instructeur de
canyonisme
Cyril Leclercq



PRÉSIDENTE ADJOINTE
Monitrice de
canyonisme en cours
de cursus Instructeur
Emilie Reboul



TRÉSORIER
Initiateur de
canyonisme en cours
de cursus moniteur
Benoit Nicoulaud



**CONSEILLER TECHNIQUE
NATIONAL**
Damien Chigot



**Initiatrice de
canyonisme**
Charlotte Bisson



**Instructeur de
canyonisme**
Cyrille Richard



**Instructeur de
canyonisme**
Marc Boureau



**Instructeur de
canyonisme**
Thierry Masson



**Instructeur de
canyonisme**
Jean-Luc Lacrampe



**Moniteur de
canyonisme en cours
de cursus instructeur**
Guillaume Boiteux



**Initiateur de
canyonisme en cours
de cursus moniteur**
Christophe Bricaud

BILAN DES ACTIONS 2021 (extrait CR JE 2020 : les priorités définies par les cadres suite au dépouillement du sondage réalisé auprès des cadres à l'automne 2020)



Formation

Développement

Expertise technique

Priorités

Déploiement des concepts présents dans le dernier Manuel Technique sur le territoire

Finalisation des référentiels de formation

Développer parcours formation continue

Structuration des parcours de formation avec niveaux de pratiquants

Communication
Promotion stages et compétences

Visibilité des clubs canyon et lien avec les correspondants locaux

Challenge canyon, rassemblement de pratiquants

Mise à jour MT

Continuité études techniques

Moyens

CF CR des stages

CF point dédié Dimanche matin

CF point dédié Dimanche matin

lien avec les salamandres et le carnet de progression -> en cours de réflexion

Echo des cascades, site fédéral, produits dérivés suspendus (peu de ventes, stock complexe)

Créer un lien entre les présidents de commission canyon des CSR et la DN
Non traité

Synergie - *non traité (COVID)*

GT, retours terrains – *en cours*

GT, GET
Test débrayeurs



BILAN DES ACTIONS 2021 – ECHANGES/DISCUSSIONS

-Implication des cadres dans les choix politiques de la DN

Les cadres sont invités à consulter la « Pieuvre » à l'affichage = cette carte mentale est l'outil de travail de la DN qui synthétise les tâches en cours. De toute évidence, il paraît difficile de faire avancer tous les dossiers tant ils sont nombreux. Les participants sont invités à voter (5 votes par personne maxi) sur les sujets qu'ils pensent prioritaires pour la commission.

-Correspondants locaux : thème prioritaire défini aux JE 2020 non travaillé par la DN en 2021

Tous les CSR et CDS n'ont pas de correspondants canyon. Échec d'un travail de recensement des correspondants départementaux initié sur la dernière mandature (difficultés de tenir à jour le fichier). En faire une commande du CA aux structures décentralisées / Quelle volonté politique du CA ?

RECYCLAGE DES CADRES

Présenté par Emilie Reboul présidente adjointe EFC

Docs inter-écoles Avril 2020

POURQUOI SE RECYCLER ?

Entretenir ses connaissances acquises lors de sa formation initiale ;
Mettre à jour ses connaissances relatives aux évolutions des pratiques techniques
et aux actualités du projet fédéral ;
Enrichir ses pratiques par l'échange avec des pratiquants de tout le territoire

QUAND SE RECYCLER ?

Tous les 5 ans

La date de validité du recyclage est indiquée sur votre fiche profil membre sur AVENS

COMMENT SE RECYCLER ?

-Participer à des **journées de formation continue (JFC)**
-Obtention d'un diplôme de cadre (à la fin du cursus)
-NOUVEAU POUR L'EFC : Participer à l'encadrement d'un stage reconnu comme
permettant le recyclage d'un breveté

3 thèmes doivent être obligatoirement abordés lors du recyclage :

- actualisations techniques et pédagogiques
- évolutions réglementaires et prévention des risques
- projet fédéral



Fédération Française
de Spéléologie



RECYCLAGE DES CADRES

Qui doit être recyclé ? *Docs inter-écoles Avril 2020*

La FFS incite tous les brevetés à être à jour de leur recyclage. De plus :

Encadrement de stages fédéraux agréés au niveau national :

- Spéléologie : 2/3 des encadrants d'un stage agréé EFS doivent être brevetés recyclés.
- Plongée souterraine et Canyonisme : 100% des encadrants d'un stage agréé EFPS ou EFC doivent être brevetés recyclés, à l'exception des stages permettant le recyclage des cadres pour lesquels 2/3 des encadrants doivent être brevetés recyclés.



Fédération Française
de Spéléologie



RECYCLAGE DES CADRES

Restitution des propositions du groupe de travail EFC 2021

Actuellement sur les JFC canyon : présence d'1 CTN + 1 membre de la DN + pilotage par la DN. Le groupe de travail fait des propositions en prenant en compte que pour s'assurer du contenu obligatoire, les stages permettant le recyclage par leur encadrement sont ceux qui répondent aux critères suivant : présence d'un CTN + 1 membre de la DN + pilotage par la DN,

Avis des présents aux JE :

-Validation du recyclage des stagiaires instructeurs à l'issue de sa participation à la première semaine de formation

(1 abstention Pour : 30)

-Recyclage par l'encadrement d'un stage instructeur

(1 abstention Pour : 30)

-Recyclage par l'encadrement d'un stage moniteur formule longue (formule formation groupée uniquement)

(3 abstentions Pour : 28)

-Recyclage par l'encadrement de JFC

(1 abstention Pour : 30)

**Pour toutes les actions l'encadrant sera recyclé seulement si il est présent sur toute la durée de la formation*

Note : Le tableau d'agrément des stages est à mettre à jour

RECYCLAGE DES CADRES – ECHANGES/DISCUSSIONS

Débat sur la remise en question du choix de la DN d'imposer la présence d'un CTN sur les stages moniteur. Et de la présence du CTN dans les DN

-Objectifs de la DN : homogénéiser les techniques d'enseignement. La proposition d'accompagnement des cadres par la présence d'un CTN peut être temporaire le temps d'accompagner les techniques. Le CTN reste un accompagnement sur le stage. Il ne gère pas le stage.

-Il y a quelques années le choix était fait de réintégrer UNE seule personne au stage suivant pour assurer un suivi sur les formations (diffusion en nappe)

-La présence d'un CTN sur stage a déjà été mis en place lors d'évolutions techniques par la passé

-Sensation que le CTN prend les décisions techniques. Qui prends les décisions politiques ?

-Le projet fédéral est réalisé par les bénévoles, les écoles construisent leurs projets en déclinaison du projet fédéral

-Sensation que la DN est surchargée de tâches ce qui rends indispensable l'appui d'un CTN par manque de moyens.

-Sentiment que les évolutions techniques sont portées par le CTN et pas par les cadres

- Comment homogénéiser le contenu et garantir de la qualité sur les stages ? Des antécédents de débordements dans les stages moniteur ont été observés par le passé dans des phénomènes de groupe. La DN choisit de mettre un contrôle pour s'assurer du contenu

-Pôle enseignement : le choix de la présence d'un CTN sur les stages moniteur EFS n'est pas remis en cause. En effet, elle permet une continuité et une homogénéité du contenu.

-Demande du RETEX pour le stage moniteur Tessin Août 2021 : RETEX en cours non finalisé avec les cadres non diffusable, obligation d'anonymisation.

Il n'est pas possible d'acter ce jour des JE la présence ou non d'un CTN sur le stage moniteur.

Réunion à prévoir entre la présidence DN, pôle enseignement et Gaël

BILAN DES STAGES 2021

Présenté par Charlotte Bisson et Cyrille Richard, responsables du suivi des formations



Fédération Française
de Spéléologie

Analyse des annulations des stages en 2021

5 stages annulés / 14 stages planifiés en 2021 (hors JFC)

- > Eau-vive
- > SFP1 CoJ
- > SFP2
- > Environnement
- > SFP2



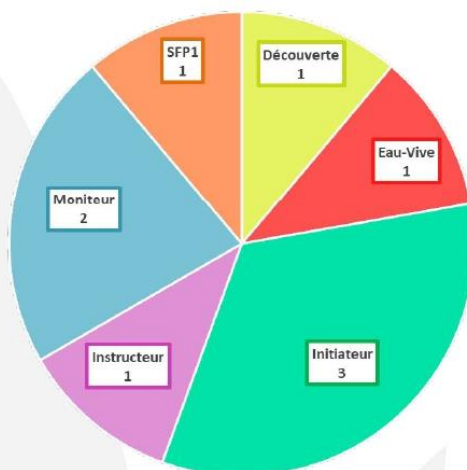
Tous les CRN des stages passés ont été complétés

Attention nouveauté pour les organisateurs de stage : compléter la liste des stagiaires en amont du stage



BILAN DES STAGES 2021

Détail des stages EFC réalisés en 2021 (hors JFC)



2 initiateurs formule 1 semaine,
1 initiateur formule week-end (en court)

**9 Stages réalisés en 2021 (6 mois de Juin à Novembre)
Stages diplômants +++**

Pour rappel, 2020 = 8 stages, 2019 = 38 stages, 2018 = 29 stages



Fédération Française
de Spéléologie



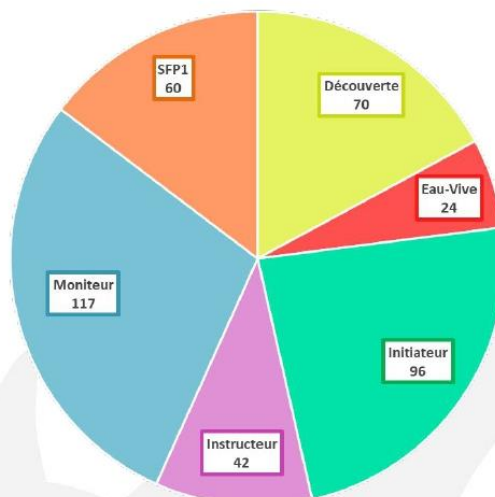
BILAN DES STAGES 2021



Fédération Française
de Spéléologie

Répartition des journées stagiaires 2021* (hors JFC)

- > 409 journées stagiaires
pour 163 journées d'encadrement
sur 46 jours de stage
- > 73 stagiaires dont 13 femmes (18%)
/!\ 36% en 2020, 39% en 2019



*données provenant uniquement des CRN validés

Journées d'études 2020 – Commission Canyon



BILAN DES STAGES 2021



Fédération Française
de Spéléologie

Evolution du nombre de journées d'activités 2019-2021* (hors JFC)



- 9 instructeurs fédéraux
- 3 moniteurs fédéraux
- 5 moniteurs en cours de cycle instructeur
- 1 moniteur stagiaire
- 2 initiateurs fédéraux

Se sont investis dans
un ou plusieurs
stages en 2021

*données provenant uniquement des CRN validés



BILAN DES STAGES 2021



Fédération Française
de Spéléologie

Engagement des cadres EFC dans l'encadrement des stages 2019-2021

Sur les 20 cadres engagés dans l'encadrement de stages en 2021 :

> 8 d'entre eux l'étaient également dans au moins un stage en 2019 et en 2020 (hors rassemblement et JFC).

Merci à :

Marie Rencurel
Jean-Luc Lacrampe
José Moreira
Thierry Masson

Cyrille Richard
Christophe Lorente
Guillaume Boiteux
Philippe Durand



BILAN DES STAGES 2021



Fédération Française
de Spéléologie

> 11 d'entre eux l'étaient également dans au moins un stage en 2020 (hors rassemblement et JFC)

En plus de ceux cités précédemment, merci à :

Christian Serguier
Yohan Toqué
Benoît Nicoulaud

Et plus globalement merci à tous les cadres qui ont répondu présent lors des stages organisés
en 2021

Nous espérons vous retrouver dans le bilan des stages 2022



NOS NOUVEAUX CADRES

Nouveaux initiateurs

Philippe	AROTÇARENA
Emmanuel	BOURRIN
Lucie	DEMOGEOT
Stéphane	DUMORTIER
Olivier	FRERET
Grégory	GRATON
Christophe	HAJDUK
Josselin	JOBERT
Eric	LECOMTE
Loïc	ORSET
Nicolas	RIGAL
Nicolas	SANCHEZ
Camille	VASSEUR

Félicitations à nos nouveaux initiateurs
13 nouveaux initiateurs formés en 2021



Fédération Française
de Spéléologie



NOS NOUVEAUX CADRES

Nouveaux moniteurs

Yann	STEPHAN
Emilie	REBOUL
Florent	MARTIN

Nouveaux instructeurs

Jean-Luc	LACRAMPE
Olivier	CAUDRON

Félicitations ! RDV en 2022 sur les stages

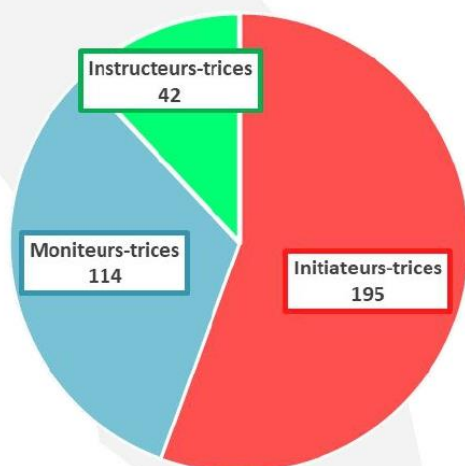


Fédération Française
de Spéléologie



BILAN DES STAGES 2021

Répartition des cadres de l'EFC en 2021



> En 2019, on comptait 358 cadres licenciés.

351 cadres licenciés FFS en 2021



Le manuel Technique

Présenté par Cyril Leclercq, président EFC

N'est pas un recueil de techniques



Est orienté enseignement
= choix pédagogiques



- Il répond à la demande de simplification des techniques enseignées (Sondage JE 2018 / Nouveau Moniteur?)
- Il veut privilégier la démonstration de techniques devant être, à la fois :
 - les plus facile à réaliser
 - les plus transposables à un maximum de situations
- Ce choix fait fi de techniques aussi bonnes ou meilleures mais jugées moins génériques
- Choix techniques qui ne nécessitent pas la force physique

Le manuel Technique

C'est une approche orientée

Besoin initial en situation défavorable -> capitalisation déjà existant -> Stratégie, technique et matériel qui en découle

et non

Solution technique cool et matériel fun -> utilisations possibles

Pour autant

La recherche de techniques, leur qualité et leur existence est une de nos plus grandes richesses. Fierté des inventions et créativité.
Besoin de capitalisation

Le manuel Technique

Les référentiels font lien vers une fiche technique du manuel

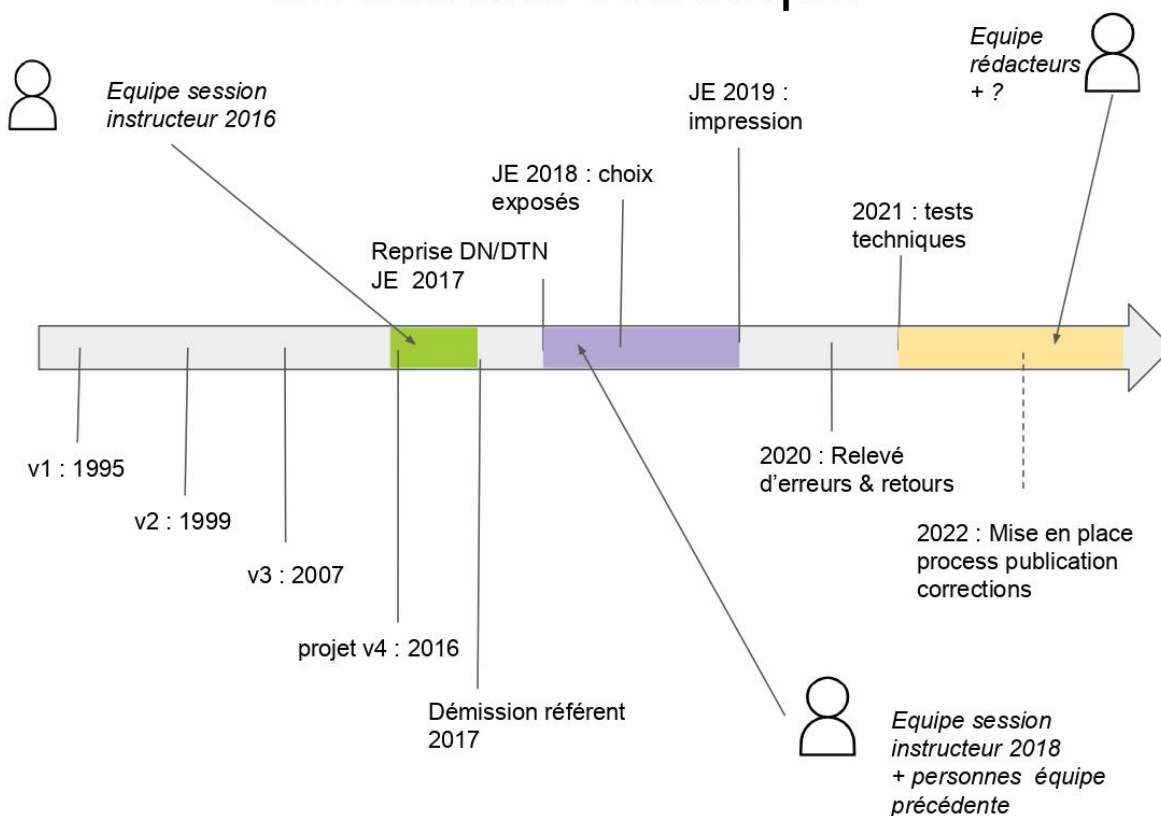
Pour que le référentiel soit rempli, à minima, la technique choisie par l'école doit être enseignée et acquise.

Il s'agit d'une question de "priorité pédagogique" et de simplification.

L'usage d'une autre technique **n'est pas interdite si le stagiaire a fait la démonstration que la technique du référentiel est acquise.**

A date, nous n'avons pas encore de supports péda de ces techniques ni de stage dédié (Encyclopédie, SFP3 , journées techniques ?)

Le manuel Technique



LE MANUEL TECHNIQUE – ECHANGES/DISCUSSIONS

-Consensus sur la nécessité de la maîtrise des techniques imposées par les cadres

-Quelle capitalisation des techniques qui ne sont pas dans le MT ? (charge de travail+++)



JE EFC – MEZELS 2021



JOURNÉES D'ÉTUDE 2021

DIMANCHE matin



GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUES

Présenté par Cyril Leclercq, président EFC



Le groupe est actuellement ainsi constitué :

- Adrien (études)
- Thierry (études / manuel)
- Guillaume (études / manuel)
- Jean Luc (études / manuel)
- Philippe (manuel)
- Marie (manuel)
- Cyrille (études / manuel)
- Christophe (pour relecture)

La DN propose d'ouvrir le groupe de travail technique (GET = Groupe d'Etudes Techniques) à d'autres candidats volontaires instructeurs ou instructeurs stagiaires

- José Moreira
- autres?



GROUPES DE TRAVAIL TECHNIQUES – ECHANGES/DISCUSSIONS



Fédération Française
de Spéléologie

Suite à l'ouverture du groupe de travail techniques =

Débat : pourquoi le GT n'est ouvert qu'aux instructeurs et instructeurs stagiaires et pas aux moniteurs ? Alors que les moniteurs ont le meilleur niveau technique.

Réponse DN : axer sur des profils ayant du recul sur la pratique, de la pédagogie, encourager les candidats à passer l'instructeur, volonté de limiter le nombre de participants aux groupes de travail car nous manquons de ressources pour animer des sous groupes de travail dans un très grand groupe,

Avis des présents aux JE :

-Est-ce que l'on ouvre la candidature au GT sur la liste des cadres (initiateurs, moniteurs, instructeurs) ? (groupe limité à 12 cadres, la DN fera un choix parmi les candidatures si il y a trop de personnes)

oui 11

non 6

abstention 0

La DN précise qu'au vu de la charge conséquente de travail à la commission canyon, à la veille de pouvoir lancer les travaux du groupe de travail déjà constitué, l'ouverture des candidatures sur la liste des cadres comprenant la rédaction d'un mail initial d'appel à candidatures + un délai de réponse des cadres + le délai de traitement des réponses + un temps de concertation DN pour la sélection des candidatures :

Le dossier devrait prendre 4 à 6 mois de retard au risque de voir se démotiver les personnes précédemment investies



CONSTRUCTION DE LIEUX D'ÉCHANGES TECHNIQUES



Fédération Française
de Spéléologie

En dehors des JFC dont la formule reste à ce jour inchangée (car obligation de contenu à respecter), suite aux échanges sur le stage instructeur (octobre 2021), la DN propose aux cadres une réflexion sur la création de 2 événements annuels :

- Temps d'échanges techniques : objectif innovation et technique pure
- JTN (journées techniques nationales) : objectif d'accompagnement techniques manuel auprès des cadres

Ces deux événements pourraient s'inscrire dans un seul gros événement qu'on pourrait appeler "les journées du canyon"/ rassemblement. Chaque participant pourra s'inscrire sur l'atelier qu'il souhaite ou aucun atelier s'il profite simplement du rassemblement



CONSTRUCTION DE LIEUX D'ÉCHANGES TECHNIQUES ECHANGES/DISCUSSIONS



Fédération Française
de Spéléologie

Construction des lieux d'échanges techniques

- La création d'un weekend technique national se heurte à la disponibilité des cadres qui sont déjà très sollicités par ailleurs. Est-ce qu'on a les ressources ?
- Quel lieu adapté pour des échanges techniques ? Quel espace collaboratif de travail sur la technique.
- Proposition d'intégrer une thématique technique sur les RIF/rassemblement national canyon ?
- Objectif des ces temps techniques = animation de la commission + aide à la conduite du changement par rapport aux évolutions techniques
- Frein : ressources importantes à mobiliser pour un rassemblement canyon.

Avis des présents aux JE :

Le CSR PACA propose de porter l'organisation d'un rassemblement national canyon sur la période de juin 2022

Bien définir les objectifs en amont :

- 1-festif
- 2-expertise technique
- 3-accompagnement nouvelles techniques



DIFFICULTES RENCONTREES-ETHIQUE



Fédération Française
de Spéléologie

Présenté par Cyril Leclercq, président EFC

Il est proposé aux cadres par groupe de 4/5 personnes d'avoir une réflexion sur les valeurs de l'EFC :

« Notez 3 valeurs, 3 exemples ou propositions si besoin d'améliorations »

10 min de réflexion, 15 min de débrief



DIFFICULTÉS RENCONTRÉES-ÉTHIQUE

- ECHANGES/DISCUSSIONS

Brainstorming sur les valeurs de notre école :

Valeurs fortes (déjà présentes)	Valeurs à améliorer
Technicité Harmonisation /Partage Ouverture nationale Respect Passion Entraide//solidarité Alter égalité/positionnement	Convivialité Confiance Transmission Fédéralisme

En lien avec le brainstorming, il est relevé que la pédagogie est abordée très tard dans le cursus de formation de l'EFC.

Le Mémento du cadre (publié en 2007) reste un outil de référence, il est à actualiser.

Jean-Marc Garcia se propose de constituer une équipe pour actualiser le mémento du cadre en lien avec Thierry Colombo

RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

Présenté par Jean-Luc Lacrampe, membre DN pilotage groupe de travail mise à jour des référentiels de formation

Les référentiels de formation sont en cours d'actualisation en lien avec le nouveau manuel technique et l'harmonisation des supports avec le pôle enseignement.

Mise en ligne des référentiels juillet 2021 :

- Découverte
- SFP1
- SFP2
- Initiateur
- Moniteur

RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

Synthèse des retours des cadres été 2021

-Techniques

Exemple d'ajouts proposés :

- clé d'arrêt sur le stage découverte ?
- débrayable du bas simple en complément du débrayable du bas nœud en haut sur le SFP1 ?
- débrayable du bas corde réglé au ras de l'eau dans le SFP1/initiateur ?
- utilisation du 8 ?
- déviation humaine ?

-Pré requis

Mettre à jour le dossier administratif du stagiaire pour l'initiateur :

Attestation d'aisance aquatique délivrée par un Maître Nageur Sauveteur ou toute personne habilitée

-Structuration

Redondance contenu [Bloc de compétence 1] entre initiateur et moniteur :

compétences concernant le contexte de la pratique, recommandations fédérales, environnement, réglementation, préventions des risques, gestion des sites...

RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

Synthèse des retours des cadres été 2021

-Structuration

Redondance contenu [Bloc de compétence 1] entre initiateur et moniteur : *compétences concernant le contexte de la pratique, recommandations fédérales, environnement, réglementation, préventions des risques, gestion des sites...*

-Planning

Exposés des stagiaires à remplacer par du contenu descendant ?

- Quels support de formation ?
- Quelle place pour les formations dématérialisées ? (*sujet pôle enseignement - cf gp de travail du samedi ap-m*)

Ouverture du GROUPE DE TRAVAIL sur
l'actualisation des référentiels de formation à la suite
des retours des cadres ayant organisé un stage
durant l'été 2021 - *piloté par Jean-Luc Lacrampe*

Objectif : Finaliser les référentiels déjà actualisés
puis début des travaux pour les SFPC avant la
saison 2022

RÉFÉRENTIELS DE FORMATION – ECHANGES/DISCUSSIONS



Fédération Française
de Spéléologie

Débats :

-Bloc de compétences 1 : faut-il privilégier les exposés des stagiaires ou contenu descendant ?

L'exposé des stagiaires permet au stagiaire de s'impliquer dans son stage

Le support permet d'avoir une information homogène sur les stages.

Quel accompagnement au stagiaire afin qu'il prépare un exposé consistant ?



REFERENTIELS DE FORMATION – CANYON HIVERNAL



Fédération Française
de Spéléologie

Présenté par Emilie Reboul, présidente adjointe EFC

À ce jour 3 référentiels sont finalisés par le groupe de travail sur le canyon hivernal (2 stages + cahier des charges d'organisation d'un rassemblement hivernal)

Calendrier 2022 hivernal

> **Conduite de groupe en conditions hivernales : stage en partenariat avec l'ANENA du 17 au 21/01/2022 à Villar d'Arène (05)**

> **Canyon enneigé/englacé (SFP3) : du 13 au soir au 18/02/2022 à Gédre (65)**

- ☐ Ressources : manque de cadres qualifiés à l'encadrement du canyonisme hivernal sur le territoire
- ☐ Qualification des cadres
- ☐ Volonté DN d'animer le réseau de cadres hivernaux



RÉFÉRENTIELS DE FORMATION – CANYON HIVERNAL

ECHANGES/DISCUSSIONS



Fédération Française
de Spéléologie

-Il est annoncé un manque de ressources pour animer le réseau hivernal, les freins à l'organisation sont la difficulté de trouver un hébergement adapté, de trouver des cadres dispo, le manque de cadres qualifiés hivernal.

-Plus de cadres seraient dispo dans les Alpes que dans les Pyrénées ce qui explique la difficulté à organiser les actions cette année dans les Pyrénées (une rotation est habituellement organisée entre les 2 massifs une année sur 2)

-Les dates des stages 2022 ont été posées sans concertation avec l'ensemble des cadres qualifiés hivernal

-Il n'y a pas d'initiation au canyonisme hivernal dans notre cursus, le débat a été tranché par le groupe de travail.

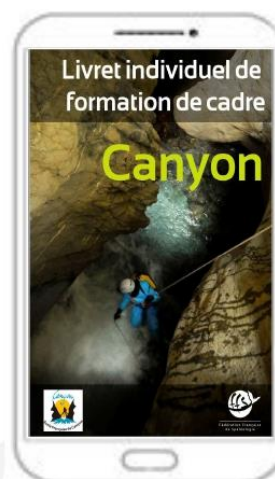
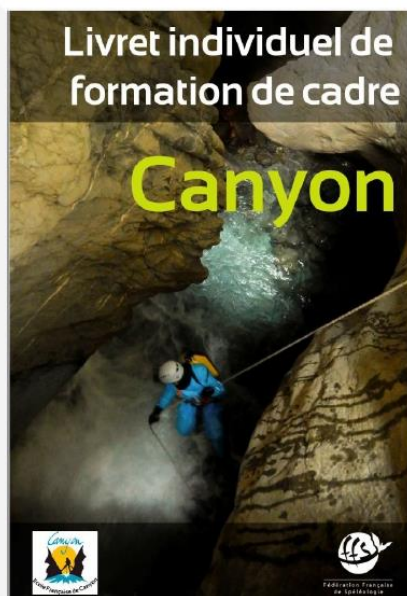


LIVRET de FORMATION

Présenté par Guillaume Boiteux, membre DN pilote du groupe de travail sur les livrets de formation



Fédération Française
de Spéléologie



Livret de formation - objectifs

Le livret individuel de formation canyon permet :

- suivi de la progression (fiche d'auto-évaluation)



Module tests techniques

Progression		Évaluation			
Cher capable de :	NE	NA	EC	A	
Planifier et réaliser une main courante					
Planifier et réaliser une main courante					
Le travail de corde					
Le travail de 6					
Le 11 cadenas + le travail de mât					

- évaluation des compétences acquises

Grille d'autoévaluation des Tests Techniques Initiateur



Préparation aux tests techniques: grille d'autoévaluation à compléter par vos soins

Être capable de :	1	2	3	4	5	Observations
Travailler en sécurité avec une corde comme multipoints d'une dizaine de mètres						

- communication avec le secrétariat des stages (volet envoyé par courrier)

Fiche de validation Module 1, 2 et 3

Feuille à transmettre au secrétariat des stages: EFC

NOM du stagiaire : _____ Prénom : _____
 Naissance : _____ à : _____
 Adresse : _____

Livret de formation - V5

Bienvenue à l'EFC, Ecole Française de descente de Canyon

Vous avez dans les mains votre livret individuel de formation canyon. Strictement personnel, il vous suivra tout au long de votre formation de cadre au sein de l'Ecole Française de Canyonisme - Fédération Française de Spéléologie.

Il se présente en deux parties. L'une concerne le **livret fédéral d'initiateur canyon**, l'autre le **livret fédéral moniteur canyon**. Ces deux parcours sont bien évidemment distincts, l'obtention de l'initiateur canyon étant requise pour accéder au moniteur canyon.

L'utilisation de ce livret est simple. C'est un outil de suivi, d'évaluation et de communication entre vous et les cadres de l'EFC.

- Il prendra en compte les compétences acquises durant votre parcours;
- Il vous aidera dans votre progression en vous situant par rapport aux exigences du référentiel du stage auquel vous êtes inscrit;
- Il vous permettra de mieux vous préparer aux différentes situations d'évaluation, notamment par l'utilisation des fiches d'autoévaluation.

Ce livret s'attache à l'acquisition des seules compétences décrites par chacun des référentiels de formation que l'EFC a construits. Pour valider votre parcours initiateur ou moniteur, le responsable de stage complètera, puis retournera au secrétariat de l'EFC les fiches de validation des modules correspondant au stage auquel vous avez participé.



Personnaliser son livret

Nom : _____
 Prénom : _____
 Tel : _____
 Courriel : _____
 Adresse complète : _____

Photo

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Licence FFS N° licence : _____

Licence FFME N° licence : _____

Licence FFCAM N° licence : _____

Club : _____

Attestation de prévention et secours civique de niveau I (PSC1) ou Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : _____

Groupe sanguin : _____ N° Sécurité Sociale : _____

Observations (allergies, etc.) : _____

Personne à prévenir en cas d'accident :

Ville/Addr : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Tel : _____

Autre tel : _____

Autre personne : _____

Organisation pédagogique du Cursus Initiateur	Initiateur																																				
Initiateur Préparation facultative Stage de Formation et de Perfectionnement 1^{er} niveau Modules tests techniques 1 jour + 1 Soirée - Unité 1 : Progression - Unité 2 : Equipement - Unité 3 : Connaissances de l'activité Module 1 : Technique 2 jours + 1 soirée ou 1/4 Journée - Unité 1 : Techniques de progression, d'auto secours et de secours - Unité 2 : Technique de progression et d'assistance en eau vive - Unité 3 : Journée d'application en canyon Module 2 : Milieu naturel—Premiers secours à victime 3/4 jour - Unité 1 : Connaissance du milieu naturel - Unité 2 : Assistance à victime Module 3 : Encadrement—initiation 3 jours + 1 soirée - Unité 1 : La préparation d'une sortie (définition d'objectifs, repérage) - Unité 2 : Techniques d'encadrement - Unité 3 : Encadrement d'un stage fédéral - Unité 4 : Encadrement en position de leader - Unité 5 : Encadrement en position d'équipier	Grilles d'autoévaluation Afin de préparer au mieux votre stage initiateur, voici la liste des techniques à maîtriser lors des tests. Cette grille peut être complétée par vos soins, afin que vous puissiez autoévaluer votre niveau et perfectionner les techniques que vous ne maîtriserez pas suffisamment. Les critères d'autoévaluation des techniques sont au nombre de 5 <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Je ne connais pas cette technique</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>2 J'ai connu cette technique, sans être en mesure de la réaliser</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>3 Je maîtrise partiellement cette technique : il y a encore des ratés</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>4 Je maîtrise cette technique, dans un environnement connu</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>5 Je maîtrise cette technique parfaitement et en toute circonstance</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Vous pouvez retrouver et télécharger cette grille d'autoévaluation sur le site de l'FFS à l'adresse www.canyon.ffspeleo.fr dans la rubrique : Formation / Références		1	2	3	4	5	1 Je ne connais pas cette technique						2 J'ai connu cette technique, sans être en mesure de la réaliser						3 Je maîtrise partiellement cette technique : il y a encore des ratés						4 Je maîtrise cette technique, dans un environnement connu						5 Je maîtrise cette technique parfaitement et en toute circonstance					
	1	2	3	4	5																																
1 Je ne connais pas cette technique																																					
2 J'ai connu cette technique, sans être en mesure de la réaliser																																					
3 Je maîtrise partiellement cette technique : il y a encore des ratés																																					
4 Je maîtrise cette technique, dans un environnement connu																																					
5 Je maîtrise cette technique parfaitement et en toute circonstance																																					

Initiateur	Initiateur																																																																																												
Module tests techniques Unité 1 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Progression</th> <th>Evaluation</th> </tr> <tr> <th>Etre capable de :</th> <th>NE NA EC A</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Franchir en sécurité une main courante</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser les différents nœuds utilisés en canyon :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le nœud de vache</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le nœud de 8</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le 3/4 cabestan + le nœud de mule</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le nœud de sergile</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le nœud de 8 tressé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser les différents pontages de descendeur en 8 et de justifier leurs utilisations :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rapide sur un brin</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rapide sur corde double en séparant les brins</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Vertaco</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sur un brin avec mousqueton de freinage</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sur deux brins avec mousqueton de freinage</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Franchir relais et fractionnement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Installer son descendeur monté en 8, position vertaco et de se déloger en passant par la position d'attente</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Descendre une verticale en toute sécurité</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser une descente de fortune sans descendeur, sur 3/2 cabestan, s'arrêter et faire une clé</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Franchir un rappel dévié</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Franchir un nœud à la montée et à la descente</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser une position d'attente et une clé sur descendeur</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réaliser une conversion classique (sur blocs ou endossements) et descendeur en huit :</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Montée - descente</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Descente - montée</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Progression	Evaluation	Etre capable de :	NE NA EC A	Franchir en sécurité une main courante		Réaliser les différents nœuds utilisés en canyon :		Le nœud de vache		Le nœud de 8		Le 3/4 cabestan + le nœud de mule		Le nœud de sergile		Le nœud de 8 tressé		Réaliser les différents pontages de descendeur en 8 et de justifier leurs utilisations :		Rapide sur un brin		Rapide sur corde double en séparant les brins		Vertaco		Sur un brin avec mousqueton de freinage		Sur deux brins avec mousqueton de freinage		Franchir relais et fractionnement		Installer son descendeur monté en 8, position vertaco et de se déloger en passant par la position d'attente		Descendre une verticale en toute sécurité		Réaliser une descente de fortune sans descendeur, sur 3/2 cabestan, s'arrêter et faire une clé		Franchir un rappel dévié		Franchir un nœud à la montée et à la descente		Réaliser une position d'attente et une clé sur descendeur		Réaliser une conversion classique (sur blocs ou endossements) et descendeur en huit :		Montée - descente		Descente - montée		Module tests techniques Unité 2 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Equipement</th> <th>Evaluation</th> </tr> <tr> <th>Etre capable de :</th> <th>NE NA EC A</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Equiper une main courante rappelable, sans point intermédiaire, auto assuré</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Installer et utiliser, au choix, un système débrayable</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Assurer une descente en boucle depuis le haut de la cascade</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gérer sa descente en dernier, sur corde simple en butée, ainsi que</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Anticiper et d'effectuer le rappel d'une corde de descente et d'ensacher la corde en simple</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Assurer la descente d'un équipier depuis le bas de la cascade et en connaître les limites</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Utiliser les codes de communication visuelle et sonore en canyon</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mettre en œuvre les différentes techniques de gestion des frottements de la corde</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Appliquer le principe du double amarrage, de distinguer l'équipement de descente et de main-courante</td> <td></td> </tr> <tr> <td>En sachant, dans tous les cas, vérifier la qualité de l'équipement en place</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Unité 3 <table border="1"> <thead> <tr> <th>Connaissance de l'activité</th> <th>Evaluation</th> </tr> <tr> <th>Etre capable de mobiliser ses connaissances sur :</th> <th>NE NA EC A</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les recommandations du Ministère des Sports et de la Vie Associative</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les normes liées à la descente de canyon</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les grands principes concernant l'accès aux sites</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les actions à mener lors d'une atteinte à l'accès libre d'un site et de sa défense</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les actions à mener lors d'une atteinte de l'environnement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>L'organisation de l'activité en France, de la FFS et de ses différentes structures</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Les cursus des formations à l'FFS et l'organisation des stages fédéraux</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> Unité Non évaluée	Equipement	Evaluation	Etre capable de :	NE NA EC A	Equiper une main courante rappelable, sans point intermédiaire, auto assuré		Installer et utiliser, au choix, un système débrayable		Assurer une descente en boucle depuis le haut de la cascade		Gérer sa descente en dernier, sur corde simple en butée, ainsi que		Anticiper et d'effectuer le rappel d'une corde de descente et d'ensacher la corde en simple		Assurer la descente d'un équipier depuis le bas de la cascade et en connaître les limites		Utiliser les codes de communication visuelle et sonore en canyon		Mettre en œuvre les différentes techniques de gestion des frottements de la corde		Appliquer le principe du double amarrage, de distinguer l'équipement de descente et de main-courante		En sachant, dans tous les cas, vérifier la qualité de l'équipement en place		Connaissance de l'activité	Evaluation	Etre capable de mobiliser ses connaissances sur :	NE NA EC A	Les recommandations du Ministère des Sports et de la Vie Associative		Les normes liées à la descente de canyon		Les grands principes concernant l'accès aux sites		Les actions à mener lors d'une atteinte à l'accès libre d'un site et de sa défense		Les actions à mener lors d'une atteinte de l'environnement		L'organisation de l'activité en France, de la FFS et de ses différentes structures		Les cursus des formations à l'FFS et l'organisation des stages fédéraux	
Progression	Evaluation																																																																																												
Etre capable de :	NE NA EC A																																																																																												
Franchir en sécurité une main courante																																																																																													
Réaliser les différents nœuds utilisés en canyon :																																																																																													
Le nœud de vache																																																																																													
Le nœud de 8																																																																																													
Le 3/4 cabestan + le nœud de mule																																																																																													
Le nœud de sergile																																																																																													
Le nœud de 8 tressé																																																																																													
Réaliser les différents pontages de descendeur en 8 et de justifier leurs utilisations :																																																																																													
Rapide sur un brin																																																																																													
Rapide sur corde double en séparant les brins																																																																																													
Vertaco																																																																																													
Sur un brin avec mousqueton de freinage																																																																																													
Sur deux brins avec mousqueton de freinage																																																																																													
Franchir relais et fractionnement																																																																																													
Installer son descendeur monté en 8, position vertaco et de se déloger en passant par la position d'attente																																																																																													
Descendre une verticale en toute sécurité																																																																																													
Réaliser une descente de fortune sans descendeur, sur 3/2 cabestan, s'arrêter et faire une clé																																																																																													
Franchir un rappel dévié																																																																																													
Franchir un nœud à la montée et à la descente																																																																																													
Réaliser une position d'attente et une clé sur descendeur																																																																																													
Réaliser une conversion classique (sur blocs ou endossements) et descendeur en huit :																																																																																													
Montée - descente																																																																																													
Descente - montée																																																																																													
Equipement	Evaluation																																																																																												
Etre capable de :	NE NA EC A																																																																																												
Equiper une main courante rappelable, sans point intermédiaire, auto assuré																																																																																													
Installer et utiliser, au choix, un système débrayable																																																																																													
Assurer une descente en boucle depuis le haut de la cascade																																																																																													
Gérer sa descente en dernier, sur corde simple en butée, ainsi que																																																																																													
Anticiper et d'effectuer le rappel d'une corde de descente et d'ensacher la corde en simple																																																																																													
Assurer la descente d'un équipier depuis le bas de la cascade et en connaître les limites																																																																																													
Utiliser les codes de communication visuelle et sonore en canyon																																																																																													
Mettre en œuvre les différentes techniques de gestion des frottements de la corde																																																																																													
Appliquer le principe du double amarrage, de distinguer l'équipement de descente et de main-courante																																																																																													
En sachant, dans tous les cas, vérifier la qualité de l'équipement en place																																																																																													
Connaissance de l'activité	Evaluation																																																																																												
Etre capable de mobiliser ses connaissances sur :	NE NA EC A																																																																																												
Les recommandations du Ministère des Sports et de la Vie Associative																																																																																													
Les normes liées à la descente de canyon																																																																																													
Les grands principes concernant l'accès aux sites																																																																																													
Les actions à mener lors d'une atteinte à l'accès libre d'un site et de sa défense																																																																																													
Les actions à mener lors d'une atteinte de l'environnement																																																																																													
L'organisation de l'activité en France, de la FFS et de ses différentes structures																																																																																													
Les cursus des formations à l'FFS et l'organisation des stages fédéraux																																																																																													

Evolution des référentiels

- Chaque année les référentiels évoluent
- Les livrets de formation doivent correspondre à nos référentiels
- Demande une mise à jour et des nouveaux tirages chaque année (pb de coût et de stock)



Livret de formation dématérialisé :

Phase de TEST réalisé en 2021 sur 3 stages :

- stage initiateur Vercors
- stage moniteur Tessin
- stage moniteur Ainsa



Livret démat. Identité stagiaire



Livret de formation initiateur

Fichier Edition Affichage Insertion Format Données Outils Extensions Aide Domotique...

100% 123

Par défaut...

11 B I A

Photo

Nom Ode

Prénom John

Tel

E-mail

Adresse postale

Licence FFS

Date de naissance

Lieu de naissance

Stage

Lieu

N° d'agrément

RÉsponsable de stage

Id BC1 BC2 U1 - Prépa BC2 U2 - Orga (1) BC2 U2 - C

Livret démat. Eval U2

	A	B	C	D	E	F	G
1							
2							
3	Unité 2 : Organiser la progression d'un groupe dans des canyons de cotation supérieure à 3.3.II.	Pages	NE	NA	EC	A	Remarque
4	Toutes les techniques de franchissement de verticales sont à réaliser sur corde à simple. L'équipement de la corde de descente principale est privilégié avec un système en butée pour faciliter des interventions de secours tant vers le haut que vers le bas.						
5	Utiliser à bon escient le noeud en bout de corde	5.5.5 p 199	☐	☐	☐	☒	
6	Gérer les sacs	4.14 p 140	☐	☐	☐	☒	
7	Equiper avec deux cordes raboutées	5.5.4 p 196	☐	☐	☐	☒	
8	Equiper et mettre en oeuvre les débrayables du bas						
9	avec une seule corde	5.5.7 p 202	☐	☐	☐	☒	
10	avec des cordes raboutées	5.5.7 p 204	☐	☐	☒	☐	
11	Mettre en oeuvre la technique «débrayer-tirer»	5.5.9 p 207	☐	☐	☐	☒	
12	Equiper un rappel guidé en boucle et débrayer un rappel guidé	5.6.3 p 214 et 5.6.4 p 217	☐	☐	☐	☒	
13	Equiper une descente déviée avec déviator fixe ou récupérable	5.6.1 p 212 et 5.6.2 p 213	☐	☐	☐	☒	
14	Equiper 2 brins de descentes débrayables indépendants	7.8 p 256	☒	☐	☐	☐	
15	Communiquer les Consignes de sécurité dans un canyon de cotation supérieure 3.3.II		☐	☐	☐	☒	
16	Communiquer : savoir utiliser les codes de communication verbale, visuelle et sonore		☐	☐	☐	☒	
17	Définir et indiquer des zones d'attentes		☐	☐	☐	☒	
18	Donner des consignes aux équipiers		☐	☐	☐	☒	
19	Progresser en terrain d'aventure :						
20	• Utiliser des pitons et des coinçours	5.2.7 p 169	☐	☐	☐	☒	
21	• Analyser et d'utiliser les amarrages en terrain d'aventure	5.2 p 154	☐	☐	☐	☒	
22	• Réaliser un répartiteur de charge		☐	☐	☐	☒	
23							

Livret démat. : Eval BC3

	A	B	C	D	E	F	G
1							
2							
3	BLOC DE COMPÉTENCES 3 - Compétences d'intervention pour porter assistance, de gérer un incident, un accident ou un secours	Pages	NE	NA	EC	A	Remarque
4	Unité 2 : Être capable de réaliser des interventions de secours sur corde dans un canyon de cotation supérieure à 3.3.II :						
5	Passer un noeud dans un système débrayable	9.2 p 275	☐	☐	☐	☒	
6	Réaliser un couper de corde en restant au relais	9.3 p 276	☐	☐	☐	☒	
7	Réaliser un couper de corde à hauteur de la victime	9.5 p 278	☐	☐	☐	☒	
8	Remonter une victime par mouflage depuis le relais	9.7 p 280	☒	☐	☐	☒	
9	Réaliser un balancier depuis le relais avec une corde annexe	9.4 p 277	☐	☐	☐	☒	
10	Réaliser un balancier depuis le relais sans corde annexe	9.7 p 282	☐	☐	☒	☒	
11	Réaliser une intervention sur la victime par mini balancier	9.6 p 280	☐	☐	☐	☒	
12	Déplacer une victime sur une main courante avec points intermédiaire	10.5 p 292	☒	☐	☐	☒	
13	Remonter sur une corde guide et déplacer une victime sur une corde guide	10.7 p 294	☐	☐	☐	☒	remontée de victimes non évalué
14	Unité 3 : Être capable de réaliser un échappatoire						
15	Dynamiser une corde statique	8.6 p 270	☐	☐	☐	☒	
16	Sécuriser un échappatoire	8.6 p 271	☐	☐	☐	☒	
17							

Livret démat. : Evaluation globale

	A	B	C	D
1	Livret de Formation Initiateur			
2				
3		Prénom	Nom	E-mail
4	Stagiaire			
5				
6		N° agrément	Lieu	Responsable de stage
7	Stage	Marie Rencurel	C10 1021	Marie Rencurel
8				
9	Evaluation globale			
10				
11	Module non-évalué	Vu	Non Vu	Remarque
12	Module 1 (non évalué)	☒	☐	
13	Module 3 (non évalué)	☒	☐	
14	Module 5 (non évalué)	☒	☐	
15				
16	Module évalué	Avis Favorable	Ajournement	Remarque
17	Module 2	☒	☐	Qlq points à approfondir mais bonne maîtrise des techniques dans l'ensemble. Mettre les techniques en place à bonne esient.
18	Module 4	☒	☐	Très bon contact avec son public support. Choix judicieux des techniques de franchissement pour le groupe (attention à ne pas retirer trop rapidement les contre-assurances).
19				
20	Avis général	Avis favorable, continuer à pratiquer pour maîtriser les pré-requis du monitorat.		

Livret dématérialisé : avantage/inconvénient



Fédération Française
de Spéléologie

Avantages

- stockage en ligne (pas de perte)
- partage en écriture avec l'ensemble des cadres
- accès lecture/écriture sur Ordinateur et Smartphone
- partage en lecture avec les stagiaires
- archivage Drive DN simplifié (copie de PDF)
- mise à jour facilité

Inconvénients

- nécessite une connexion internet pour la synchronisation
- ordinateurs ou smartphones pour la saisie et la consultation

Développement d'un livret dématérialisé

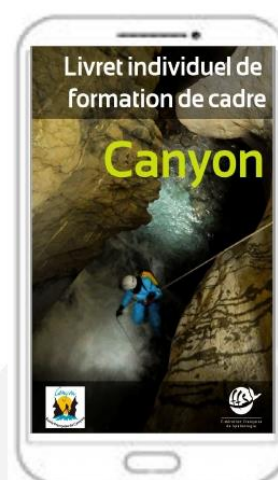
Réfléchir à un cahier des charges pour le développement d'une application qui réponds à nos besoins

→ création d'un groupe de travail

Lancer le développement de l'application



Fédération Française
de Spéléologie



LIVRETS DE FORMATION – ECHANGES/DISCUSSIONS



Fédération Française
de Spéléologie

Débats :

- Questionnements sur la dématérialisation : est-ce que la dématérialisation aura des répercussions sur la posture du cadre ?
- Contractualisation de l'usage du livret dématérialisé ?
- Objectif de gagner du temps passé à des tâches administratives
- Limites du papier : pb stockage, limites à faire évoluer, difficultés à archiver

Avis des présents aux JE :

Appel sur la liste des cadres pour candidats au groupe de travail
pilote par Guillaume Boiteux avec pour objectifs :

- rédiger un cahier des charges
- contractualiser l'usage du livret de formation dématérialisé

Profil groupe de travail : cadre actif dans l'organisation des stages



INTERNATIONAL FIC



Fédération Française
de Spéléologie

Présenté par Jean-Louis Giardino délégué par le président de la FFS à être le représentant FFS à l'international

- Contexte FIC : Fédération Internationale de canyon en cours de structuration
- Prochaines élections: réélection d'un nouveau bureau à la FIC en 2022, comment se positionne la FFS ?
- Les enjeux
- Les projets :

*Plusieurs groupes de travail en lien avec la FIC sont ouverts = **1-2 personnes sont recherchées pour le groupe de travail sur la compétition**

*GT sur le Système de cotation international des canyons

*GT sur les premiers secours

*RIC Brésil septembre 2022



INTERNATIONAL FIC – ECHANGES/DISCUSSIONS



Fédération Française
de Spéléologie

Débats :

- Quelle position du CA sur la compétition en canyon ? Le CA s'est positionné en tant qu'observateur des activités de compétition réalisées à l'étranger mais pas d'organisation en France.
- Est-ce qu'il vaut mieux intégrer le groupe de travail pour y mentionner que la France y est défavorable que de ne pas être représenté dans ce groupe ?
- C'est à la fédération délégataire du canyon (FFME) qu'il revient d'organiser la compétition dans notre discipline,
- Positionnement à double tranchant car si la compétition canyon se développe en France ça sera à la fédération délégataire d'en assurer le suivi.



AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES DE LA COMMISSION

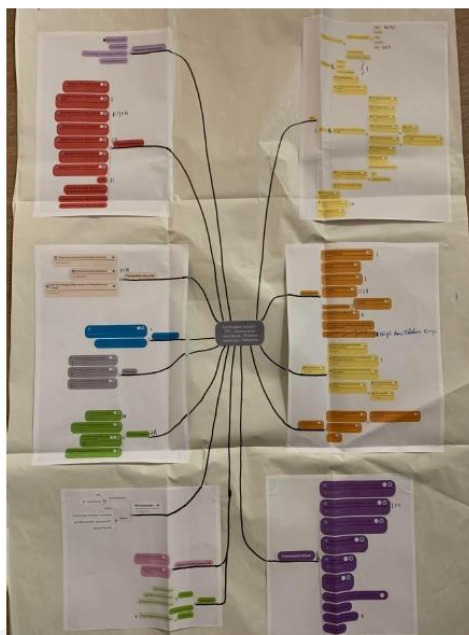


Fédération Française
de Spéléologie

**Affichage de la carte
mentale "pieuvre" des
travaux de la
commission canyon**

**Chaque participant est
invité à voter sur le
tableau pour les axes de
travail jugés prioritaires
pour la commission
canyon**

*(en choisissant 5 thèmes max qu'il
juge prioritaire)*



AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES DE LA COMMISSION



Fédération Française
de Spéléologie

- Expertise technique (7 votes) : mise à jour du manuel technique (actualisation et corrections via QR codes)
- Ethique/Message - ce que l'on souhaite enseigner = les valeurs (5 votes)
- Expertise technique : Groupe d'Etudes Technique (GET) (4 votes)
- Ethique/Message - ce que l'on souhaite enseigner = plaisir (4 votes)
- Prévention/Sécurité : RETEX (4 votes)
- Développement : Dynamique interfédérale CCI (4 votes)
- Environnement (3 votes)
- Communication : réseaux sociaux (3 votes)
- Environnement : mallette pédagogique environnement (3 votes)



AXES DE TRAVAIL PRIORITAIRES DE LA COMMISSION



Fédération Française
de Spéléologie

- Expertise technique : journées techniques nationales (2 votes)
- Correspondants canyon locaux (2 votes)
- Stage environnement (2 votes)
- Site internet fédéral (1 vote)
- Gestion des sites (1 vote)
- Pôle enseignement : outils numériques de suivi des formations (1 vote)
- Sites de pratique : capteurs connectés (1 vote)
- Développement : international FIC (1 vote)
- Développement : rassemblements (1 vote)
- Réseau de pratiquants canyon au sein de la FFS (1 vote)
- Développement : parcours de pratiquants adultes (1 vote)
- Expertise technique : tests techniques en labo (1 vote)
- Stages : suivi et validation par niveau de stages (1 vote)
- Vie fédérale : secrétariat, médiation, relationnel à personnes (1 vote)
- Expertise pédagogique : memento du cadre (1 vote)



LOGICIEL DE CREATION D’AFFICHES POUR LES CADRES



Fédération Française
de Spéléologie

Mise à disposition pour tous les cadres d’un logiciel simplifié de création d’affiche pour les cadres développé par Cyril Leclercq

<https://affiches.ossoue.fr/>

A vous de jouer....

Charte communication : il est rappelé aux cadres d’insérer dans leurs com le logo de la FFS à côté de celui de la co canyon



DIVERS – ECHANGES/DISCUSSIONS



Fédération Française
de Spéléologie

Accidentologie et RETEX

Outils attendu par les cadres+++ (depuis plusieurs années)

- Un groupe de travail sur le RETEX est en cours à la CoMed (la commission canyon n’est pas en lien)
- Attente de la ressource humaine pour piloter ce travail à la FFS : il s’agira des missions du prochain CTN non recruté à ce jour.
- Partenariat à construire avec différents acteurs :
 - Travail avec les assurances
 - Base ENSA sur les accidents en montagne
- Les cadres canyon qui souhaitent se rapprocher du groupe de travail sur le RETEX à la fédération sont invités à se rapprocher de la DTN



CALENDRIER DES STAGES 2022



Fédération Française
de Spéléologie

Calendrier des stages EFC 2022 - Journées d'étude

Pour rappel, les besoins en stages identifiés :

1 rassemblement national canyon

Stages dont la structure organisatrice est soit un CSR, un CDS ou un club et éventuellement la co canyon :

- 2 X stage découverte
- 4 X stages initiateurs
- 3 X Perf 1 SFP1
- 3 X Perf 2 SFP2
- 2 X Stage d'assistance et déplacement de victime sur corde
- 2 X Stage Eau vive
- 1 x stage équipement
- 1 X Stage grande verticale



CALENDRIER DES STAGES 2022



Fédération Française
de Spéléologie

Stages dont la structure organisatrice est la co-canyon :

- 1 X stage moniteur module 1 "semaine de formation groupée"
- 1 X stage moniteur module 1 "weekend formation continue : examen final"
- 1 X stage SFP3
- 1 X stage environnement

Portage Pôle enseignement :

- Stage PSMI
- Stage Conduite de Groupe en Conditions Hivernales

Si des stages s'ajoutent au planning après les JE, il est demandé au cadres de respecter une logique de répartition sur le calendrier

Merci aux cadres qui ont proposé un stage de faire la demande d'agrément sur l'interface de saisie des stages afin que les actions apparaissent au calendrier national en ligne sur le site fédéral

<https://stages.ffspeleo.fr/>





JE EFC – MEZELS 2021



Merci aux 31 cadres présents ce weekend

A voir en 2022 : permettre aux cadres éloignés de participer aux JE, quelles possibilités techniques pour organiser des JE physiques également accessibles en vidéo ?



COMPTE-RENDU DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'EFPS



Participants : David Bianzani, Anne-Laure Grillet, Carlos Placido, Fred Caen, Gilles Jollit, David Berguin, Nadir Lasson, Nicolas, Desvignes, Loïc Perrouelle, Julien Tournois, Dominique Derez, Nelly Boucher

Absents : Philippe Brunet (prise de contact à 11h00)

Absents excusés : Renaud Locatelli, Arnaud Billoud, Patrice Cabanel

08h30 : ouverture des JE par David, rapide tour de table, présentations des participants et énumération des questions diverses.

Programme :

Bilan des actions de la commission en 2021

Modification des statuts de la fédération : la plongée souterraine vient d'être intégrée dans les statuts (votée et acceptée par les grands électeurs lors de l'AG de la FFS à Valence en 2021).

Travail sur les recommandations : la DTN a demandé depuis 10 ans via les instances institutionnelles, les règles de sécurité à l'EFPS définissent la classification des sites, la pratique de l'activité, et l'encadrement en plongée souterraine, la parution du contenu est faite dans l'info-plongée 113, et listes mail EFPS.

Nous remercions l'ensemble des dirigeants, cadres, plongeurs souterrains qui ont œuvré à l'aboutissement de ce travail ainsi que la CTN de la fédération et particulièrement Damien Chigot.

Rencontre et échange avec les corps constitués

Rencontre, échanges avec l'Ecole nationale des plongeurs de la gendarmerie nationale à Antibes sur leur demande, rencontre en octobre 2021 dans le Jura avec l'équipe des plongeurs TIS du grand est.

Nous allons réaliser une initiation à la plongée souterraine aux instructeurs de la gendarmerie d'Antibes en décembre 2021, accompagné des interlocuteurs locaux et un TRSP du SSF.

Rencontre avec trois groupes scolaires, pour réaliser une présentation de la plongée souterraine en parallèle d'une visite à la grotte de Thaïs de 15-20 min à 45 élèves (12-13 ans) sur la plongée souterraine.

Projet d'une plongée d'encadrement avec les instructeurs de la Gendarmerie de l'école national d'Antibes à la Grotte de la Mescla, en décembre



Communications (réseaux sociaux, IP, films, site internet)

Nous constatons une bonne communication sur les réseaux sociaux (FB et Instagram) de la commission et la valorisation des explorations, l'info-plongée imprimée, n'hésitez pas à envoyer vos articles. Nous remercions le magnifique travail d'Arthur Establi sur le film du stage national, plusieurs projets de film (pratique de la plongée souterraine, fond de trou, etc...).

Il y a un travail à faire sur la tenue du prochain site internet, Anne-Laure va reprendre la main sur la gestion du site.

Nous communiquons sur plusieurs listes :

- Liste de diffusion : liste plongeur, tous les plongeurs sont sur cette liste, FFS, FFESSM, non licencié...
- Liste cadre EFPS : les cadres EFPS (actifs et inactifs).

Nous devons nous améliorer pour la diffusion et la constante information des plongeurs fédérés.

Equipement et sécurisation des sites

Nous avons cette année pris la décision à marche pieds d'agrandir l'entrée, comme initialement à son ouverture il y a plus de 15 ans, la raison est d'éviter un risque de sur-accident potentiel, en cas de situation accidentogène. Deux pistes sont possibles : nous allons évoquer et travailler sur ce sujet avec le CDS 46, et la CIPS.

Nous avons au cours du stage recycleur rééquipé le Ressel, cette démarche est vivement conseillée dans le but de sécuriser les sites de pratique, en action programmé ou lors d'un stage.

Nous invitons les correspondants à demander aux CSR des soutiens pour le rééquipement des cavités.

Convention d'accès

Une convention d'accès à la source de Bèze, située en côte d'or, est en cours d'élaboration avec la CTN, pour intégrer L'EFPS dans des actions de formation, à Bèze.

Les actions des régions

Nous demandons à chaque région de nous transmettre un CR complet sur les activités effectuées en 2021, nombre de pratiquants en détaillant les noms et coordonnées, les stages réalisés avec les CR, les moyens de la région (liste des matériels des régions et ou CDS) les projets en 2022.

Région nouvelle Aquitaine :

Cela fait 2 ans que la région est créée, avec des rassemblements des spéléologues, des travaux conventionnés permettent un aspect financement, une grande proximité et collaboration avec le



Commission régionale NA de la FFESSM, sans mise en place d'une convention qui légitime le travail avec la FFESSM pour la mise à disposition des matériels collectifs.

Une expédition bi fédérale en Bosnie, est elle-même réalisée sans convention qui définissent les conditions et règles de fonctionnement dans le cofinancement des actions bi fédérales.

Région Occitanie

Est la plus grosse région de licenciés de la FFS, il y a une relance de la commission plongée sur la région ainsi que des activités, 1 stage en 2021, pour 2022, il y aura 3 stages de prévisions, avec une formation de cadre.

Région Normandie

5-6 plongeurs inactifs, pas eu de stage en 2021, pour cause de COVID, un stage prévu à l'ascension en 2022.

Région Grand Est

Créé en 2015, actuellement 8 plongeurs actifs, action 2021: rééquipement de plusieurs cavités, expéditions en Crêtes. Projet 2022 : explorations, équipement, topo, convention avec la mairie de Bèze afin de pouvoir ouvrir l'accès aux plongeurs (niveau national).

Création de panneaux explicatifs sur les sites de plongée.

Formation de cadre pour Julien (initiateur) et Mathieu Zani (initiateur).

Bilan de l'EFPS et des stages 2021

Le bilan est de 10 stages effectués sur les 16 programmés (annulés suite covid, météo).

Soit 38 journées de formation.

Un stage cadre, qui vu la formation de 3 stagiaires, deux en formation initiale et 1 en VAE, 2 sont en attente de validation de module, 1 a été ajourné pour une non-conformité d'adhésion à la FFS.

2022, 13 cadres sur 24 sont opérationnels, 11 sont en attente en raison d'un recyclage secourisme non réalisé et pour d'autres il faut réaliser les 3 journées de formations continues obligatoires définies par le pôle enseignement en 2017.

2022, formation potentiel de 5 moniteurs (dont 2 en VAE) et 5 initiateurs (dont 1 en VAE).

Le manuel Technique

La majorité des articles ont été réalisés et validés en relecture, le manuel sera financé par plusieurs dons (entreprise), et un appel à souscription pour ne pas amputer les budgets de la commission.

En vente courant le premier semestre 2022, la pré commande sera lancée en mars 2022

Nous prévoyons 500 exemplaires.



Référentiels Formations EFPS

Projet 2022

Présence du bureau au salon de la plongée.

Des journées de rencontre sur thématique seront proposées aux adhérents.

La vente du compresseur 18 m3 va être effectuée pour financer l'investissement de 3 compresseurs 8m3 et d'un mélangeur Trimix, investissement mutualisé avec le SSF.

Nous relançons la formation aux mélanges au sein de l'EFPS.

Sécurisation du site de Marchepieds.

Projet calendrier des stages en 2022

19 stages ont été proposés pour cette année divers et variés nous remercions les organisateurs qui permettent de lancer l'offre et la dynamique de formation et des adhérents, nous incitons les cadres de l'EFPS à contacter les organisateurs dans le but de mixer et compléter les équipes locales.

Un appel à cadre avec une priorisation va être faite pour le stage national.

UIS 2022

La manifestation qui devait être organisée en 2021, à Aix les bains, a été reporté pour cause de COVID.

Le symposium numéro 17 sur la plongée souterraine est organisé par la commission, 10 conférences sur des explorations effectuées en France, avec un exposé (15 min par exploration).

Nous allons nous renseigner sur la possibilité d'assurer un stand qui présentera la commission.

CIPS

La réunion, programmée en janvier 2021, a été reportée pour cause de COVID 19.

En 2022, nous reportons cette réunion en Février 2022 à Lyon, avec l'échange sur l'avancés des dossiers dont Font Estramar, le renouvellement de la convention de transversalité entre les fédérations pour les pratiquants en formation.

Accidents et Incidents en plongée souterraine

Cette année nous dénombrons, 5 accidents dont 2 mortels (1 Marchepieds et 1 au Ressel plongeurs étrangers), 1 accident de décompression à St-Sauveur, et un autre à I lamina (plongeur FFS).



Il est important et essentiel de travailler sur les retours et le partage d'expérience, David Bianzani va ouvrir et entreprendre ce dossier.

Questions diverses

Le compresseur thermique a été vendu le 19 novembre 2021 pour 850€.

Nous avons tous connu dans un contexte de stage, un cadre expérimenté, voire très expérimenté qui se retrouve confronté à des situations problèmes d'encadrement avec un ou des stagiaires, pour lui-même, ou au travers de difficultés techniques, physiques ou cognitives. Nous avons su gérer plus ou moins ces situations avec les difficultés de relations humaines que ça pose, et parfois de déni de certaines personnes. Nous ne pouvons pas définir un âge maximum pour encadrer, en matière de santé et condition physique nous ne sommes pas égaux ce serait discriminatoire.

Mais nous souhaitons tout de même lancer le sujet au collège des instructeurs, pour analyser, tester et définir un potentiel parcours technique en plongée qui pourrait permettre de filtrer et éviter tout problème à l'avenir.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PLENIÈRE INTER-ÉCOLES

Retour sur le questionnaire sur la pratique de l'encadrement des mineurs au sein de la FFS

Ce sujet est présenté en réunion plénière inter-écoles par Dominique Frank (Doumdoum) en introduction à la table ronde suivante.

Lors d'une réunion du pôle Développement, la Commission Jeunes a demandé sur quels documents s'appuyer pour gérer les situations d'accueil des mineurs.

De plus, la FFS étant délégataire du ministère pour l'activité spéléologie, elle doit, comme toutes les fédérations, répondre à la demande du Ministère des Sports de parler du sujet de la prévention et lutte contre les violences sexuelles pour faciliter la parole.

Dans le cadre de son d'instructrice EFS, Dominique Frank a décidé de travailler sur les questions d'accueil, d'encadrement et de pédagogie des mineurs au sein de notre fédération.

Il a donc été décidé de faire participer à la réflexion un maximum de fédérés encadrants par le biais d'un questionnaire visant à recueillir un état des lieux de la diversité de la typologie des pratiques.

Sur décision du conseil d'administration, le questionnaire a été dans un premier temps envoyé aux brevetés et aux dirigeants (pour relais aux fédérés intervenant dans l'encadrement de mineurs). Il est envisagé d'amender le questionnaire pour l'envoyer dans un second temps à l'ensemble des fédérés. Les slides en annexe 1 donnent une synthèse des résultats de ce questionnaire.

Statistiques sur le questionnaire : 2488 destinataires du mail, 306 réponses au questionnaire, dont 235 diplômés et 47 professionnels.

38 témoignages de faits pouvant mettre en insécurité ou en danger les pratiquants ont été reçus :

- Présence alcool, stup sur le stage
- Proximités excessives, comportement mal approprié
- Langage, comportement
- Faute d'encadrement
- Réputation, réflexivité

4 tables rondes ont été réalisées, mélangeant au sein de chaque groupe des cadres des 3 écoles EFS, EFPS et EFC. Durée : 45 min. Un rapporteur de chaque table ronde a ensuite présenté une synthèse des débats en plénière.

Table ronde n° 1 : Bilan des formations stage PSMI, comment dynamiser cette formation ?

Animateur = Jean-Marc Garcia

Malheureusement, le groupe a réuni une majorité de canyoneurs, les spéléos étaient sous-représentés.

Il est constaté que les stages PSMI ne sont plus organisés en aussi grand nombre que dans les années précédant la validation de la formation par le pôle enseignement. Il semblerait que les personnes de

L'EFC ayant participé à la genèse de ce stage se soient démotivées quand le stage "Conduite de stage PSMI" a été créé.

Point positif, plusieurs formations ont été inscrites au calendrier juste après cette table ronde.

L'exemple de la fédération de plongée a été donné : elle a réussi à avoir un agrément pour former ses propres fédérés au secourisme sans avoir à dépendre de prestataires extérieurs de formation en secourisme.

Enfin, il est noté que plus de communication sur les stages PSMI est à faire auprès de l'ensemble des fédérés.

Table ronde n°2 : Prévention et lutte contre toute forme de maltraitance, comment faire évoluer les pratiques ?

Animateur = Dominique Frank (Doumdoum), EFS - Hélène Vidal, EFC - CA

Le questionnaire a fait apparaître des pratiques diverses dans l'accueil et l'accompagnement des mineurs à la Fédération. Il ressort des situations de danger ou risque de danger pour l'intégrité des jeunes : présence d'alcool, stupéfiant, gestes ou propos déplacés, pédagogie inadaptée...

Majoritairement, les présents au groupe indiquent un besoin de fiches procédures types à destination des cadres (fiche sanitaire, hébergement, ...), *faciles d'accès et simplifiées* ; ainsi que d'un « manuel du savoir-faire pédagogique » lors de la présence de mineurs sur un stage, ou de fiches des bonnes pratiques. Le besoin n'est pas le même selon le contexte : âge du mineur, présence ou non du parent, présence d'un ou plusieurs cadres, sortie avec un mineur déjà connu, avec un mineur pas encore rencontré ou avec un ensemble de mineurs ne se connaissant pas et/ou d'âges divers.

Voici un exemple non exhaustif de contenu :

- Gestes pédagogiques (ex : en cas de peur, comment consoler un enfant)
- Besoin physiologique et développement psycho affectif selon les âges (6/10, 10/13, 14/16 et plus de 16 ans)
- Importance de la préparation d'une sortie, ou comment prévenir les situations de possible maltraitance ou d'inconfort pour les mineurs et les encadrants
- Proposer davantage de temps de formation pédagogique des cadres (discours commun, enseignement harmonisé, fiche process ou PowerPoint à disposition des cadres formateurs, concernant les phases préparation de la sortie, pendant l'encadrement, pendant les temps de vie collectifs)
- Le comportement entre adultes en présence de mineurs
- Le vocabulaire employé avec des mineurs

Il faut faire attention de répondre aux besoins de publics variés selon la place dans la Fédération :

- Parents et mineurs : pochette d'information à l'inscription
- Dirigeants : sensibilisation
- Encadrant (aidant à l'encadrement et formateur, cadre breveté) : formation
- tout fédéré : sensibilisation au sujet, que chacun se sente concerné et soucieux de "l'autre"

Il va falloir mettre en place une communication adaptée à chacun selon ses besoins, une trame commune, mais des déclinaisons selon les besoins.

Il est suggéré de recueillir des témoignages d'adultes ou de jeunes adultes.

Quelques précisions sur l'honorabilité des encadrants : à partir de 2022, les dirigeants de club doivent demander aux licenciés lors de l'inscription s'ils se déclarent encadrants, et seulement ensuite cocher la case correspondante dans Avens. Les données nom de naissance (pour les personnes mariées) et lieu de naissance doivent être renseignées. L'adhérent peut lui-même cocher la case et compléter les champs manquants en allant sur sa fiche dans Avens, et ce à n'importe quel moment de l'année. Les données du fédéré sont alors transmises à l'Etat pour vérification de l'honorabilité. En cas de soucis lors de la vérification, la seule information retournée à la FFS (quelques personnes spécifiques) est "Cette personne n'a pas le droit d'encadrer" et la case Avens est alors décochée automatiquement.

Le souhait d'avoir des précisions sur le projet éducatif fédéral a également été exprimé. Il est proposé par exemple de décliner un document sur la diversité du public, des stages ou sorties proposés.

Table ronde n°3 : Quelles évolutions pour les journées d'étude (JE) ?

Dépouillement du questionnaire sur les attendus des cadres vis à vis des JE.

Animateur = Olivier Caudron & Vincent Biot

L'organisation actuelle des JE est la suivante : Mutualisation des journées au niveau du pôle enseignement ; une école choisit le lieu (qui doit varier au sein du territoire) et organise l'apéritif.

En 2019, un questionnaire avait été envoyé aux brevetés fédéraux concernant leur participation et attentes vis à vis des JE. Les résultats sont présentés en annexe 2.

Idées proposées par la table ronde :

Prévoir des temps d'échange informels (plus de temps morts) / des temps d'échanges pédagogiques / un groupe de travail sur une thématique d'actualité.

Proposer une activité conviviale (organisation par une des 3 écoles).

Organiser sous forme d'un séminaire du pôle enseignement, en gardant des temps spécifiques à chaque école mais plus courts qu'actuellement.

Inviter les présidents de régions et CDS.

Proposer des possibilités d'intervention en visioconférence ou permettre d'assister par visioconférence.

Proposer un temps pôle enseignement pour échanger sur les pratiques.

Le format qui se dessine à l'issue de la table ronde est le suivant :

Rester sur le même format et proposer une journée ou demi-journée d'activité en amont (organisée par une école).

L'école organisatrice est chargée de l'activité en amont, l'apéritif, une activité conviviale en soirée / fin d'après-midi.

Le secrétariat des formations (Flora) est en charge des aspects administratifs et logistiques (gestion des devis / aspects logistiques / convocation et relance etc)

Samedi matin : temps spécifique à chaque école

Samedi après-midi : plus de temps de pause pour échanger et garder tables rondes et plénière.

Dimanche matin : sujet technique ou pédagogique (pas politique ou administratif) – proposé par chaque école mais ouvert aux cadres des autres écoles.

Il serait bon d'écrire un cahier des charges de l'organisation, incluant la programmation de l'organisation, les exigences en termes de logistique (internet / 4 salles dont au moins une assez grande pour la réunion plénière / 60 à 80 places / projecteur vidéo, rallonges...)

Table ronde n°4 : Quelle place de la visioconférence dans les formations ?

Animateur = Guillaume Boiteux

Les participants ont commencé par lister les différentes formes d'utilisation du numérique distanciel dans les formations :

- module de formation en ligne
- visio avec formation à distance
- exercice en ligne, autoévaluation
- évaluations en ligne
- supports de formation avant ou après une formation présentielle
- jeux interactifs en ligne, concours en ligne

Les apports distanciels peuvent être vus soit comme un complément aux formations actuelles, soit en remplacement d'éléments équivalents réalisés actuellement en présentiel.

Sur les stages moniteur canyon, il y a eu une vraie demande de dématérialiser le bloc de compétences 1 car le stage était trop dense.

Temps possibles en distanciel :

- parties théoriques
- parties pratiques, en préparation à l'approche pratique durant un stage
- parties pratiques, en renfort ancrage des acquis après un stage

Difficultés :

- Absence de feedback par manque de contact entre un animateur et un groupe de stagiaires
- Disponibilité des stagiaires en amont des stages, si une soirée obligatoire est proposée.
- Besoin d'un outil type plateforme d'enseignement à distance permettant de mettre les supports de formation à disposition etc. (il en existe des gratuits)
- Penser aux quelques-uns qui ne touchent jamais un ordinateur.

Que fait-on des stagiaires qui n'ont pas fait les formations à distance avant de venir en stage ? S'il s'agit du bloc de compétences 1, il est possible de lui demander de suivre les formations distancielles après la formation présentielle et de ne délivrer le diplôme qu'après réalisation. C'est plus compliqué si le contenu distanciel est un impératif en préparation à la partie pratique.

Idée : Réunion à distance avant le début d'une formation pour faire connaissance entre les stagiaires et les cadres afin de pouvoir mieux préparer le contenu du stage. Ce n'est pas de l'acquisition de formation, mais c'est très intéressant aussi.

Avantages vus :

- gain de temps au profit de la pratique et des moments de convivialité / repos dans les stages
- homogénéité des contenus entre stages d'un même niveau

Priorité devrait donc probablement être donnée aux stages encadrant avant d'envisager les stages de pratiquants. Il faut mettre des étapes, ne pas être trop ambitieux. Commencer par le bloc de

compétences n°1 (réglementation, projet fédéral, contexte de la pratique) qui n'est pas bloquant pour la partie pratique du stage.

Les sujets suivants ont été traités en réunion plénière réunissant les cadres des 3 écoles.

Questions juridiques des cadres en présence du délégué juridique de la FFS

Robert Palmaccio, délégué juridique de la FFS, était en visioconférence afin de répondre aux questions des cadres collectées à l'avance.

Robert a également l'ambition d'écrire un guide juridique vulgarisé à destination des fédérés.

Les slides en annexe 3 ont été utilisés par Robert en appui de ses explications. On note ici juste quelques rappels de base :

La responsabilité pénale n'est pas assurable (seuls les frais de justice pénale sont assurables).

Le code du sport concerne tous les sports, il n'est pas spécifiquement adapté aux sports de pleine nature.

Les règles techniques en vigueur à ce jour sur le canyoning sont co-signées FFS, FFME et FFCAM.

Seule la FFME est délégataire à ce jour.

Présentation des nouveaux référentiels de formation

Un point est fait par un représentant de chaque école sur le projet de remise en forme / ré-écriture des référentiels de formation des différents types de stages. Les éléments sont présentés en annexe 4.

Rôle du tutorat des DE spéléo et canyon en milieu fédéral

Les stagiaires en diplôme d'état (DE) spéléo et canyon peuvent établir des partenariats gagnant-gagnant avec les organismes déconcentrés de la FFS. Voilà un petit rappel des possibilités. Cf présentation en annexe 5 pour plus de détails.

(Pour les DE spéléo et canyon) Stages UC1/UC2 : Pour certifier la partie théorique de sa formation, le stagiaire DE doit produire un contenu qui peut être en lien avec des projets fédéraux. Les structures fédérales qui ont des idées de projets peuvent contacter la DTN pour envisager l'affectation d'un stagiaire DE à ce projet durant 6 mois.

(Pour les DE spéléo uniquement) Les stagiaires DE sont accueillis sur des dispositifs fédéraux professionnalisés : écoles départementales de spéléo, écoles de clubs de spéléo, projets scolaires, camps juniors...

(Pour les DE spéléo et canyon) Certains stagiaires DE réalisent leurs 2 ans de formation en apprentissage, salariés d'une structure fédérale ayant déjà un salarié titulaire.

En conclusion : Faites connaître vos projets pour obtenir le renfort adapté.



Fédération Française
de Spéléologie

Premier rendu des résultats sur le questionnaire

Les pratiques de l'encadrement de mineurs à la FFS



1



Fédération Française
de Spéléologie

**Envoyé le 18, 19 octobre aux dirigeants de
structures FFS (club, CDS, CSR, CA) et aux
brevetés des trois écoles
2488 mails.**

**Clôture du questionnaire le 17 novembre
306 réponses.**

**(Six personnes ont laissé leur n° de tel mais ont
quand même répondu au questionnaire)**



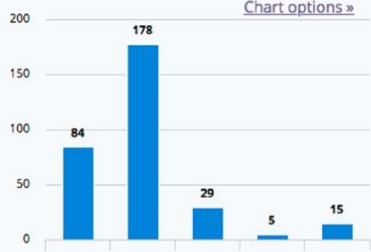
A - Le contexte



Fédération Française
de Spéléologie

A-1 Encadrez-vous ou participez-vous à l'encadrement de mineurs ?

[Chart options »](#)



oui, régulièrement	84
oui, de temps en temps	178
j'en ai encadré, mais je n'en encadre plus actuellement	29
je n'en encadre pas, mais j'aimerais	5
je n'en encadre pas et c'est par choix	15

Sur 306 réponses, 262 répondent qu'elles encadrent des mineurs. 49 ne le font plus soient ne veulent plus le faire.

3

A - Le contexte



Fédération Française
de Spéléologie

A-2 Si "oui" pourquoi ?

[Chart options »](#)



Les jeunes sont l'avenir de la fédération	174
on rigole bien ensemble, ils sont dynamiques	87
transmettre les bons gestes au plus tôt de leur pratique	181
leur proposer une approche ludique aux sciences de la terre	100

Commentaires libres :

« Car ce sont des membres de club »

« parce qu'ils sont là »

« Public demandeur »

« Enfants de pratiquants FFS »

« Jeunes Vieux... On vit la spéléo ensemble ? Non ?

« Je suis maman... »

« Faire plaisir aux jeunes, leur offrir une 1^o expérience unique, notamment pour ceux porteurs de handicap »

« Pas de brevet d'état »

4

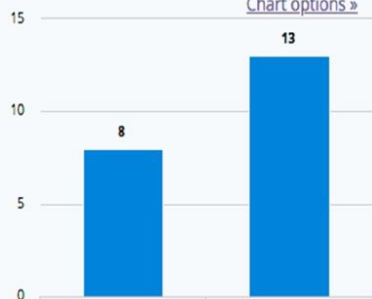
A - Le contexte



Fédération Française
de Spéléologie

A-3 Si "non" pourquoi ?

[Chart options »](#)



cela ne m'intéresse pas	8
la législation est trop stricte	13

Commentaires libres :

« Pas de brevet d'état »

« je considère que je n'ai pas le niveau »

« Le risque d'engager sa responsabilité est trop grand, sans pour autant que je considère la législation comme trop stricte »

« trop compliqué »

« Ils n'ont pas encore la maturité et la conscience assez "réellement acquises" pour la pratique et le respect du milieu. Plus de 90% de consommateurs effrénés, qui n'ont aucune approche passionnée ou respect réel »

« Incohérence de législation entre ACM et encadrement scolaires pour l'encadrement bénévole »

5

A – Le contexte



Fédération Française
de Spéléologie

A-4 Êtes-vous "dirigeant" ?

[Chart options »](#)



oui	207
non	99

**seulement 41
dirigeants non
brevetés**

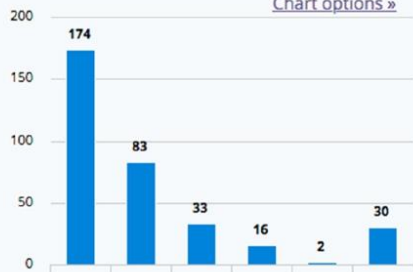
**forte majorité de
présidents**

6

A – Le contexte

A-4.1 Si "oui", de quelle structure ? :

[Chart options »](#)



club	174
CDS	83
CSR	33
EDS-C	16
Commission Jeune	2
autre	30

Les clubs sont largement représentés.

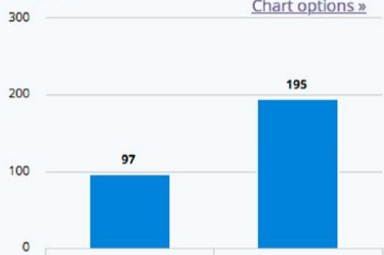
Ensuite les structures fédérales décentralisées

7

A – Le contexte

A-5 Êtes-vous responsable/organisateur de stage ?

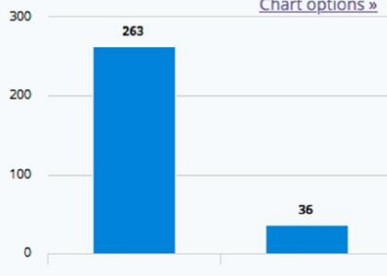
[Chart options »](#)



oui	97
non	195

A-6 Êtes-vous encadrant (ou "aidant à l'encadrement") ?

[Chart options »](#)



oui	263
non	36

97 responsables et organisateurs de stage et si la question A6 est bien comprise, parmi eux 36 n'encadrent pas; ils sont organisateurs seulement.

8

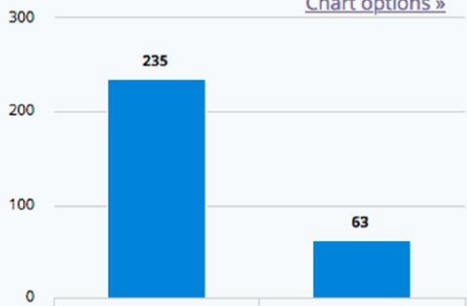
A – Le contexte



Fédération Française
de Spéléologie

A-7 Êtes-vous détenteur d'un diplôme fédéral FFS ?

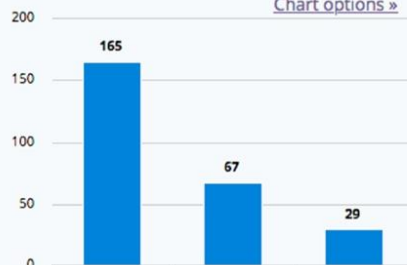
[Chart options »](#)



oui	235
non	63

A-7.1 Si "oui" lequel ?

[Chart options »](#)



initiateur	165
moniteur	67
instructeur	29

78 % diplômés, 21 % non diplômés

9

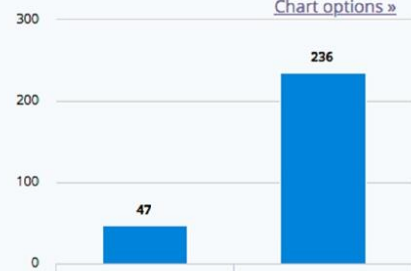
A – Le contexte



Fédération Française
de Spéléologie

A-8 Êtes-vous détenteur d'un diplôme professionnel sportif ?

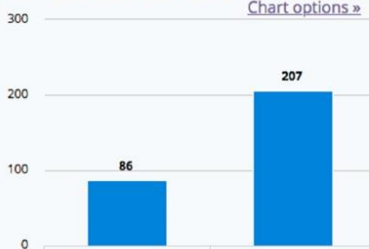
[Chart options »](#)



oui	47
non	236

A-9 Avez-vous un métier, ou des compétences professionnelles, lié à l'encadrement des mineurs ?

[Chart options »](#)



oui	86
non	207

« je suis détenteur de la "qualification" qui a précédé le diplôme d'initiateur. oui, ça date !! »

et sinon « Educateur spécialisé aujourd'hui à la retraite. »

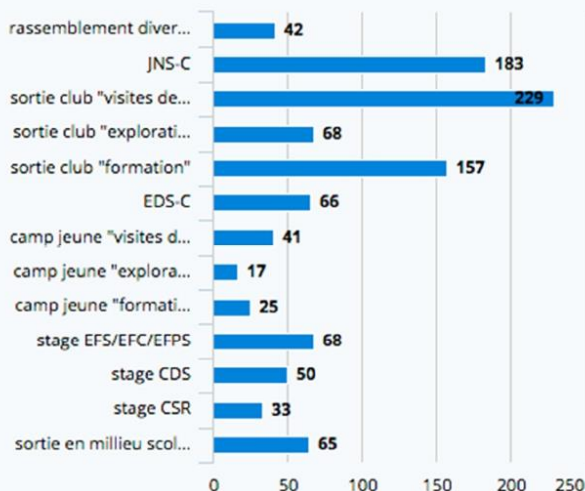
10

B – L'encadrement



Fédération Française
de Spéléologie

B-1 Sous quelles formules encadrez-vous des mineurs ?



Sorties club et JNSC majoritaires

Mais aussi beaucoup de réponses pour d'autres actions, camp, stage, scolaire

JE Mézels oct. 2021 - Dominique FRANK 11

B – L'encadrement



Fédération Française
de Spéléologie

B-2 Lors de votre dernière sortie (hors COVID), combien y avait-il de mineurs ?

en moyenne de 2 à 6/8 avec quelques sorties d'une dizaine et des exceptions à 22, 30 ou plus.

(30 mineurs dont 18 filles en randonnées dans une mine.)

B-3 Parmi eux, combien y avait-il de filles ?

large majorité de 2/3 garçons 1/3 filles.

B-4 Dans votre structure les mineurs sont-ils fédérés ou avez-vous recours aux coupons d'initiations ?

Membre de club égal fédérés et coupons d'initiation pour les initiations.

Un fédère par le biais de la FFCAM, un BE sur sa RC pro

JE Mézels oct. 2021 - Dominique FRANK 12

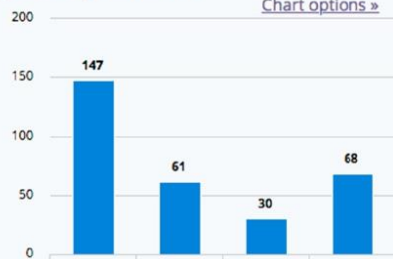
B – L'encadrement



Fédération Française
de Spéléologie

B-5 Pour organiser vos sorties, prenez-vous en compte l'âge des participant.e.s?

[Chart options »](#)



oui, à chaque fois	147
oui, s'il y a un grand écart d'âge entre les participants	61
oui, quand ça arrange l'organisation	30
non, jamais	68

Si « oui » sur quel groupe d'âge vous vous basez ?

« 16/17 - 18/30 - 31/55 - 56/70 - 71/128 »

13

B – L'encadrement



Fédération Française
de Spéléologie

B-7 Sur quel critères adaptez-vous le taux d'encadrement lors de vos sorties ?

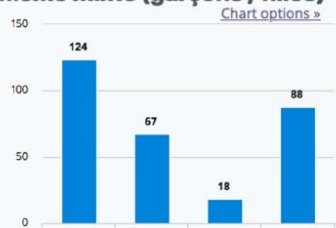
deux adultes minimum
niveaux d'autonomie
classe de cavité, engagement physique
avec un parent ou non
taux de pratique sportive
mais aussi la disposition des cadres

B – L'encadrement



Fédération Française
de Spéléologie

B-8 Pour vous est-il préférable d'avoir un encadrement mixte (hommes / femmes), si le groupe de pratiquants mineurs est lui-même mixte (garçons / filles)



oui, c'est préférable	124
oui, parfois c'est mieux	67
non, j'aimerais mais ce n'est pas possible	18
non, ça ne me semble pas nécessaire	88

1 - oui en commentaire genré ;

« certains enfants ont besoin d'une figure masculine (cadre, autorité), d'autres (filles souvent) d'un peu plus d'écoute/empathie/dialogue ce qui est davantage me semble t il du ressort d'une femme (souvent elle même déjà maman) »

- en commentaire politique inclusive ;

« Les filles aiment bien voir une autre plus âgée par effet de modèle simplement. C'est une projection. »

- résume bien les deux approches ;

«préférable dès le départ car la parité d'encadrement a un sens et une valeur socio pédagogiques

Ensuite, en séjour de plusieurs jours, et/ou avec le canyonisme, divers problèmes "féminins" notamment sont délicat à traiter par un encadrement masculin.

Exemples vécus : vulvite sérieuse, tiques implantées sur la poitrine... »

B – L'encadrement



Fédération Française
de Spéléologie

B-8 Pour vous est-il préférable d'avoir un encadrement mixte (hommes / femmes), si le groupe de pratiquants mineurs est lui-même mixte (garçons / filles)



oui, c'est préférable	124
oui, parfois c'est mieux	67
non, j'aimerais mais ce n'est pas possible	18
non, ça ne me semble pas nécessaire	88

2 – non ;

« Ce sont les valeurs éducatives et pédagogiques du cadre qui prévalent, pas son genre. Non??? »

« quelques précautions de bases me semblent suffisantes pour pouvoir gérer les quelques situations ou le genre est à prendre en compte »

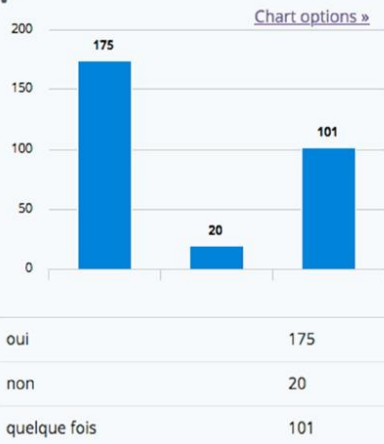
« Les enfants ne font pas la différence entre un encadrant homme ou femme... Comme pour leur maître(sse) d'école ! ce qui compte, c'est que l'encadrant s'adapte à leur spécificité : ce sont des enfants. »

B – L'encadrement



Fédération Française
de Spéléologie

B-10 Lors d'une sortie "débutants", mélangez-vous adultes et mineurs débutants ?



Pour les « non », une grande majorité font les groupes uniquement suivant le niveau d'autonomie.

Très grande variété des classes d'âge.
Une variété aussi dans l'âge limite d'inscription, le plus souvent 8 ou 12 ans.

Certains mentionnent qu'ils séparent les moins de 15/16 ans des adultes.

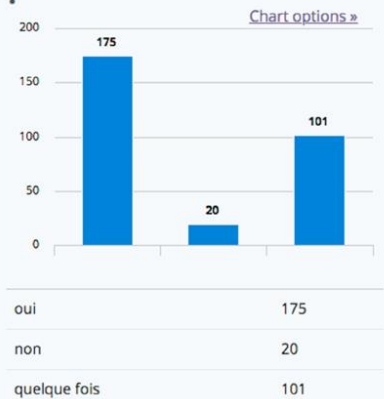
17

B – L'encadrement



Fédération Française
de Spéléologie

B-10 Lors d'une sortie "débutants", mélangez-vous adultes et mineurs débutants ?



Les commentaires ici recourent les précédents :

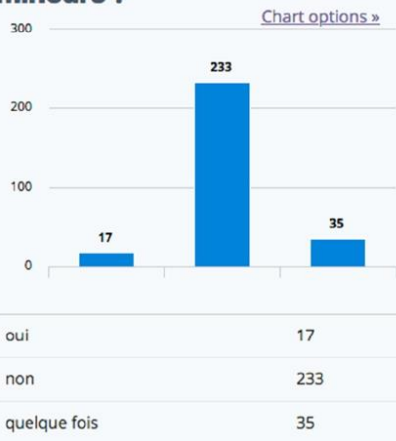
«dynamise le groupe et favorise les échanges. Quand on est débutant le fait d'être mineur ne change rien à l'affaire, on est tous spéléos. L'entraide se fait naturellement dans tous le sens (encadrant/confirmé/débutant, mineur ou non). Les mineurs sont parfois plus simples à gérer que les adultes. »

B – L'encadrement



Fédération Française
de Spéléologie

B-11 Faites-vous appel à un.e professionnel.le pour encadrer vos activités avec mineurs ?



Oui :

« Appel à professionnel pour les groupes de scolaire car difficile de trouver des bénévoles sur des horaires en semaine »

Non :

« Si appel a un pro, ce n'est plus une sortie fédérale »

Interprétation des conditions d'encadrement en séjour déclaré ACM

« Si c'est un ACM ou non. Donc sur le nombre de mineur »



C – Expérience de terrain



Fédération Française
de Spéléologie

C-1 Avez-vous été témoin de comportements envers les mineurs, qui vous ont alerté, interpellé et fait réfléchir ? (En quelques mots décrivez la ou les scènes)

38 personnes ont donné des témoignages :

présence d'alcool et de stupéfiants sur stage ou sortie ; 13 signalements
proximités excessives, comportement mal appropriés ; 11 signalements (certains se recoupent)

langage, comportement ; 11 signalements

fautes d'encadrement ; 4 signalements

réputation, réflexivité ; 2 signalements



C – Expérience de terrain



Fédération Française
de Spéléologie

C-2 Avez-vous réagi, ou êtes-vous intervenu ?

C-3 Avez-vous mis en place des mesures de prévention pour éviter que cela ne se renouvelle ? Si oui lesquelles ?

total de « oui » 159

sans commentaire (17 réponses) ;

avec l'appui du club, réunion de cadres discussion directe (40 réponses) ;

avec l'appui d'une procédure fédérale (CDS, EFS, FFS) (34 réponses) ;

épaulé par le bon sens en « bon père de famille » (25 réponses)

épaulé par une compétence professionnelle (9 réponses) ou bien en se référant à une procédure légale (mais pas forcément maîtrisée) (34 réponses)

total des « non » 67

sans commentaire (5 réponses)

au vu de la complexité ou variété des cas possibles (22 réponses)

en doute ou en manque de formation/capacité (40 réponses)

21

D – Formation / information



Fédération Française
de Spéléologie

D-1 Estimez-vous être en capacité d'intervenir et de mettre en place une pédagogie/médiation adaptée si vous étiez confronté à un cas de maltraitance avérée sur mineur, par un tiers ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

Les réponses à D-1 se recoupent avec celles vu avant.

77 % de réponses en faveur d'une sensibilisation à la question de la maltraitance.

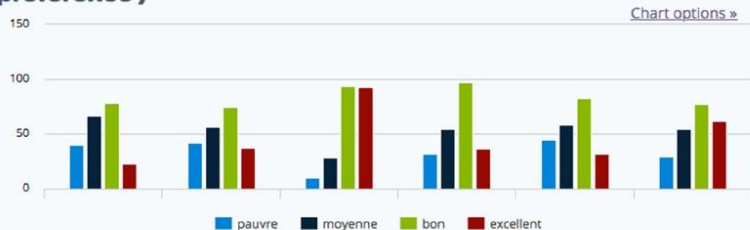
D-2 Estimez-vous que les situations de maltraitances sur mineurs doivent faire l'objet d'une sensibilisation au sein de la FFS ?



22

D – Formation / information

D-3 Si "oui" sous quelles formes ? (Classez par ordre de préférence)



Formation des cadres reçoit le plus d'approbation

23

D – Formation / information

D-4 Autres propositions / commentaires

1 - contenu pédagogique oui, mais attention à la surcharge, à la pertinence :

« L'initiateur est technique et n'aborde pas la partie animations / éducation de jeune comme le fait BAFA. »

« le module 3 du monitorat spéléo, l'approche pédagogique est très intéressante et pertinente pour des adultes en demande de progression, mais je n'ai pas souvenir d'avoir eu d'exemple de progression pédagogique pour l'encadrement des enfants. »

« sensibilisation durant les journées de recyclage des cadres. »

étendre la formation à toutes les personnes encadrantes :

« Tous les membres des clubs doivent être concernés par une sensibilisation, même si la vigilance incombe aux cadres. »

24

D – Formation / information



Fédération Française
de Spéléologie

D-4 Autres propositions / commentaires

2 - attention à ne pas mélanger les différents milieux sportifs :

« Nous ne sommes pas un sport de compétition donc il n'y pas de problèmes de coach qui a une véritable emprise sur un enfant... »

« La sensibilisation à la maltraitance doit s'adresser à l'individu, au citoyen : c'est le rôle du parent, de l'éducateur scolaire, du média institutionnel, du législateur et du gardien de l'ordre du public, mais pas d'une fédération sportive qui est là pour s'occuper de sport »

« Tous les moyens sont bons. Toutefois, c'est à l'État d'intervenir à mon sens, et pas aux fédérations. Autrement, il y a un risque de traitement différent du sujet d'une fédération à une autre. »



25

D – Formation / information



Fédération Française
de Spéléologie

D-4 Autres propositions / commentaires

3 - attention à l'excès de procédure :

« Il ne faut pas non plus tout mettre sous procédures/principe de précaution au risque de tuer la spontanéité, la convivialité et l'envie de partager. On a déjà beaucoup de mal à motiver des personnes à passer le diplôme d'initiateur. »

- positiver !!

« Et surtout retirer cette peur des responsabilités au sein des clubs/encadrants sur l'accueil de mineurs. »



26

D – Formation / information



Fédération Française
de Spéléologie

D-4 Autres propositions / commentaires

4 - plusieurs réponses s'inquiètent qu'on aborde le sujet de l'encadrement des mineurs (projet fédéral) par le biais de la maltraitance.

« Je suis surpris que l'approche de l'encadrement des mineurs soit focalisée sur la maltraitance, peu axée sur la pratique réelle et pas du tout élargie à une ouverture vers tous les types de publics mineurs (ACM par exemple). On est loin de l'objectif « de cibler au mieux et prioriser nos actions à l'intention de nos jeunes fédérés »

« Ce n'est pas parce que des cadres ont un comportement déviant que les mineurs ne pratiquent pas au sein des clubs. La raison est autre. »

« On cherche à recruter des "jeunes" hors le sondage ne tourne qu'autour d'agressions sexuels et de violences sur mineurs. Une approche sur les motivations et ce qui peut pousser un jeune à faire de la spéléo (et y rester) plutôt que du foot ou d'autres activités populaires aurait été largement plus appréciable ! »



27

D – Formation / information



Fédération Française
de Spéléologie

D-4 Autres propositions / commentaires

5 - d'autres sont heureux de cette initiative :

« Les individus qui agissent de la sorte sont malin, ils se fondent facilement dans le paysage tout outil de communication sur le sujet n'impactera pas forcément ces individus. Il faut en parler, communiquer, échanger sur ce sujet, occuper le terrain et montrer que l'on est vigilant afin d'éviter ce type de comportement, on est là pour protéger les jeunes. »



28

D – Formation / information



Fédération Française
de Spéléologie

D-4 Autres propositions / commentaires

6 - propositions/demandes/idées :

un inventaire de situations possibles : « La première étape de la prévention c'est l'identification des situations et des conséquences qu'elles peuvent avoir. Certains des exemples de la question C1 m'ont surprise et fait réfléchir à ce qu'est la maltraitance. Donner des exemples issus de nos sports, pour débiter la prise de conscience. »

définir le vocabulaire : « le terme "maltraitance" mal choisi car potentiellement mal interprété : on pense à tort uniquement aux formes les plus graves et les plus violentes. Le terme "comportement inadapté" paraît plus judicieux car englobent tous les cas de figures sans risque de malentendu. »

un « Un feed back des mineurs systématique post stage via un court questionnaire en ligne et anonyme pour permettre la libération éventuelle de la parole »

« pendant les Journées d'Etudes, conférence avec témoignages concrets pour sensibiliser »



29

Z – quelques perles tout d'même



Fédération Française
de Spéléologie

« Oui mais là pédagogique et la médiation son pas mon fort »

« oui, mais trop long et compliqué à raconter »

« Non. Mais lors d'un encadrement en EDSC, j'ai dû expliquer à une fille de 8 ans comment gérer sa combi et sa sous combi pour faire pipi. Et ben, ce n'était pas simple / je n'étais pas préparé »

« non depuis qu'on a remis en place les châtiments corporels en cas de non observation des consignes.... »

« Quand j'encadre, je suis généralement assisté de ma femme »

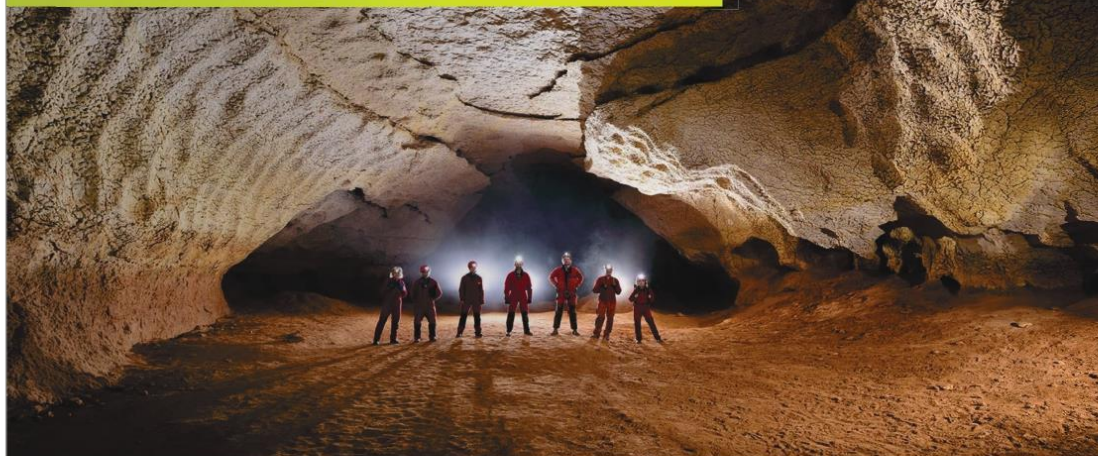
« Personnellement je ne m'occupe pas du sexe des personnes à initier, peut être que c'est parce que je suis une femme..... »

« Je me fais confiance lol »



30

DIAGNOSTIC DES FORMATIONS



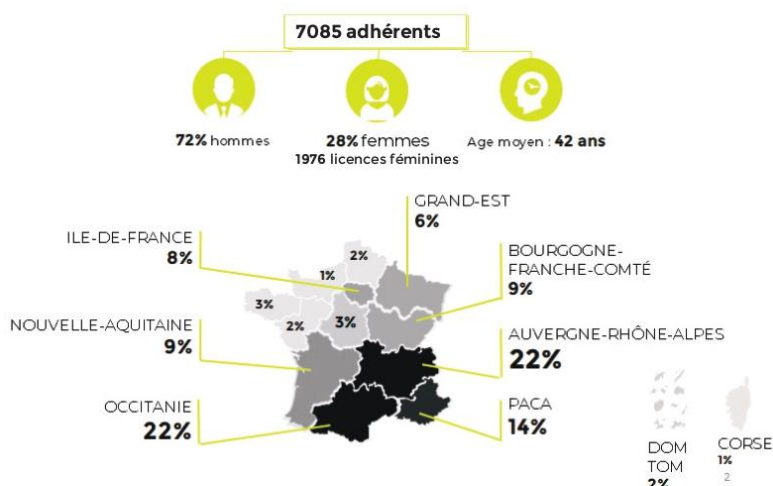
RÉSULTATS CADRES FÉDÉRAUX

1

Enquête cadres - JE

ENSEMBLE DES ADHÉRENTS

Données 2019

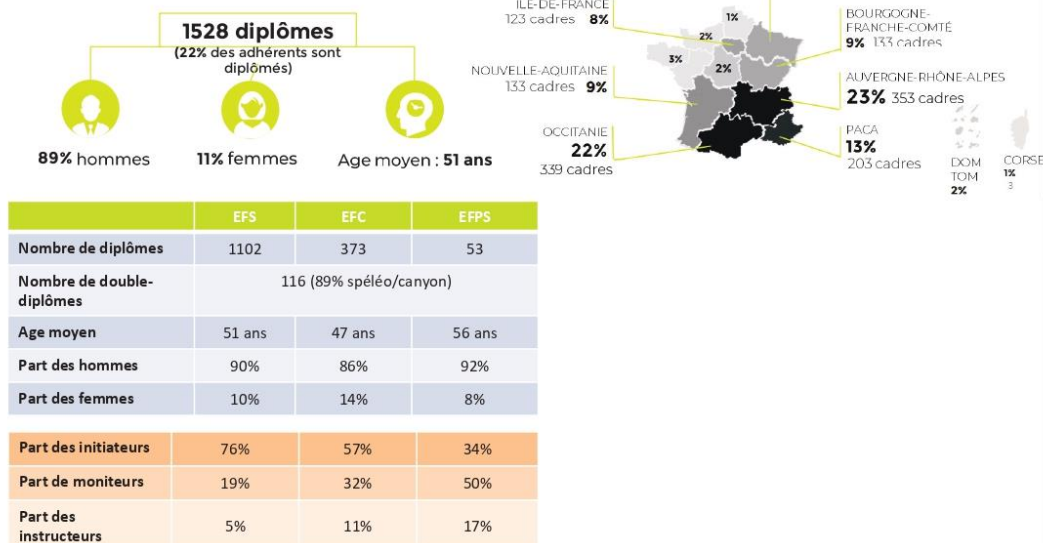


2

Enquête cadres - JE

ENSEMBLE DES CADRES

Données 2019



3

Enquête cadres - JE

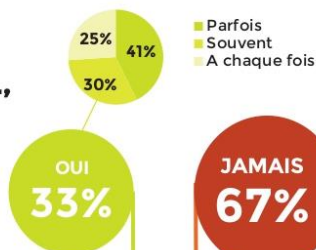
EN TANT QUE CADRE FÉDÉRAL, PARTICIPEZ-VOUS AUX JOURNÉES D'ÉTUDES DE LA FÉDÉRATION ?

QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS À
PARTICIPER AUX JE ?

88% ont répondu : l'échange avec
d'autres cadres/participants

34% Le programme des interventions

26% L'élaboration du calendrier
des stages



POURQUOI ?

Manque de temps ou
de disponibilité

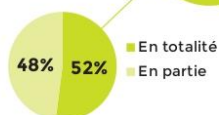
Distance

nombre de réponses : 340

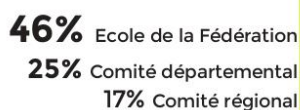
4

Enquête cadres - JE

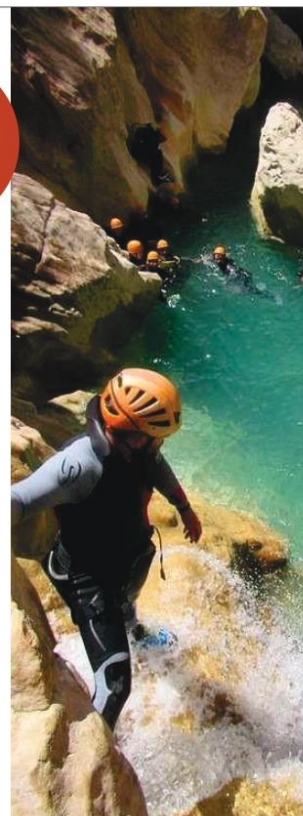
VOTRE PARTICIPATION AUX JE EST-ELLE PRISE EN CHARGE ?



QUELLE STRUCTURE FÉDÉRALE FINANCE VOTRE PARTICIPATION AUX JE ?

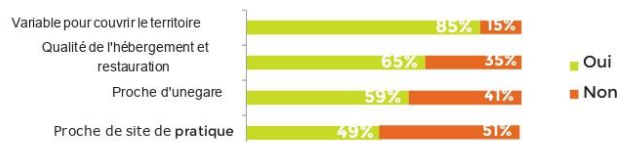


Nombre de réponses :
113



Enquête cadres - JE

CONERNANT LE LIEU D'ACCUEIL, LES CRITÈRES SUIVANTS SONT-ILS IMPORTANTS POUR VOUS :



EST-CE QUE LE COÛT (TRAJET-HÉBERGEMENT) EST UN FREIN À LA PARTICIPATION ? 45% non 55% oui

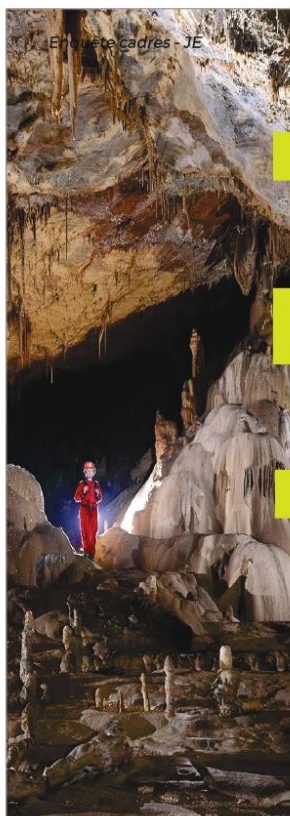
EST-CE QUE L'ASPECT CONVIVIAL VOUS SEMBLE ESSENTIEL ? 96% oui 4% non

SUR QUELLE(S) THÉMATIQUE(S) AIMERIEZ-VOUS ÉCHANGER ENTRE CADRES ?

Le partage d'expériences (94 votes)
 Les évolutions techniques et technologiques (94 votes)
 Les référentiels de pédagogie (73 votes)
 L'actualité du pôle (39 votes)
 L'organisation du calendrier des stages (33 votes)

Nombre de réponses : 113

6



Enquête cadres - JE

AIMERIEZ-VOUS ÉCHANGER SUR LES RESSOURCES ET L'APPROCHE PÉDAGOGIQUE ?

89% OUI 11% NON

EST-CE QUE DES GROUPES DE TRAVAIL SUR DES THÉMATIQUES D'ACTUALITÉ POURRAIENT VOUS INTÉRESSER ?

81% OUI 19% NON

EST-CE QUE L'INTERVENTION D'EXPERTS SUR DES THÉMATIQUES PARTICULIÈRES VOUS INTÉRESSERAIT (CHERCHEURS, SCIENTIFIQUES, INGÉNIEURS...) ?

87% OUI 13% NON

Nombre de réponses :
113

7

Enquête cadres - JE

QUELLES ÉVOLUTIONS PROPOSERIEZ-VOUS SUR LES CONTENUS ?

- Travail en atelier en amont et pendant les JE
- Partage d'expérience avec d'autres disciplines
- Retex
- Apports techniques / Approche scientifique
- Pédagogie (ressources et évolutions)
- Expertise juridique
- Réduire la durée des séances plénières
- Ne plus organiser les calendriers lors des JE
- Pas de présentation de dossiers « instructeur » en assemblée plénière



Enquête cadres - JE

ETES-VOUS FAVORABLE À L'ORGANISATION, LORS DES JE, DE :



VOS ATTENTES SUR LES JE

Partage/échange

co-construction des formations
- rencontres en off

Partage d'expériences pédagogique
(nouveau, problèmes...)

Nombre de réponses :
113

9

Questions juridiques posées en amont de la Journée d'Étude nationale du Samedi 20 Novembre 2021



PALMACCIO Robert, Délégué Juridique
Fédération Française de Spéléologie

*Ce document n'a aucun caractère normatif.
Il expose un état du droit à ce jour.*

Avant-propos



Des questions d'ordre juridique ont été posées à l'occasion des journées d'études de Novembre 2021.

Cette présentation a vocation d'y apporter des éléments de réponse vulgarisés, sans aucunement se substituer à un cours de droit. Il est important de prendre conscience que certaines problématiques soulevées dans vos demandes peuvent faire l'objet de livres entiers dédiés à une seule question posée.

Un projet d'un **GUIDE JURIDIQUE DE LA PRATIQUE DE LA SPÉLÉOLOGIE ET DU CANYONISME** est en projet de rédaction en vue d'une publication. Vos questions nous prêtent à penser que l'idée est bonne, voire même nécessaire. Ce livre répondra de façon exhaustive et pédagogique à toutes vos demandes et inquiétudes d'ordre légal.

Volontairement, nous ne sommes pas rentrés dans le détail et avons fait le choix d'être succinct, simple et concis sans nous égarer dans le fond et dans les visas (citer la référence du texte juridique). Dans cette présentation, on ne va que survoler ! La raison principale est le manque de temps alloué (45 minutes) .

Remarques préliminaires



Fédération Française
de Spéléologie

Merci pour toutes vos questions !!

Elles nous éclairent sur la nature précise de vos besoins pour le futur guide.

Nous avons essayé d'y répondre à toutes.

Chaque diapositive de cette présentation correspond à une question posée.

La plupart des questions posées sont relatives au :

- DROIT DE LA RESPONSABILITÉ
- DROIT PÉNAL (Responsabilité essentiellement)
- L'ASSURANCE
- CADRE LÉGAL DE L'ENCADREMENT SPORTIF
- DROIT DES ASSOCIATIONS

La plupart de vos questions n'appellent pas à une réponse binaire (de type oui / non).

La réponse juridique coïncide bien souvent avec le bon sens !



En Droit de la Responsabilité sportive, il n'existe pas de loi qui ressemblerait à un commandement biblique de type : *"En cas d'accident, l'initiateur sera reconnu coupable, à défaut le président du club"*.



Fédération Française
de Spéléologie

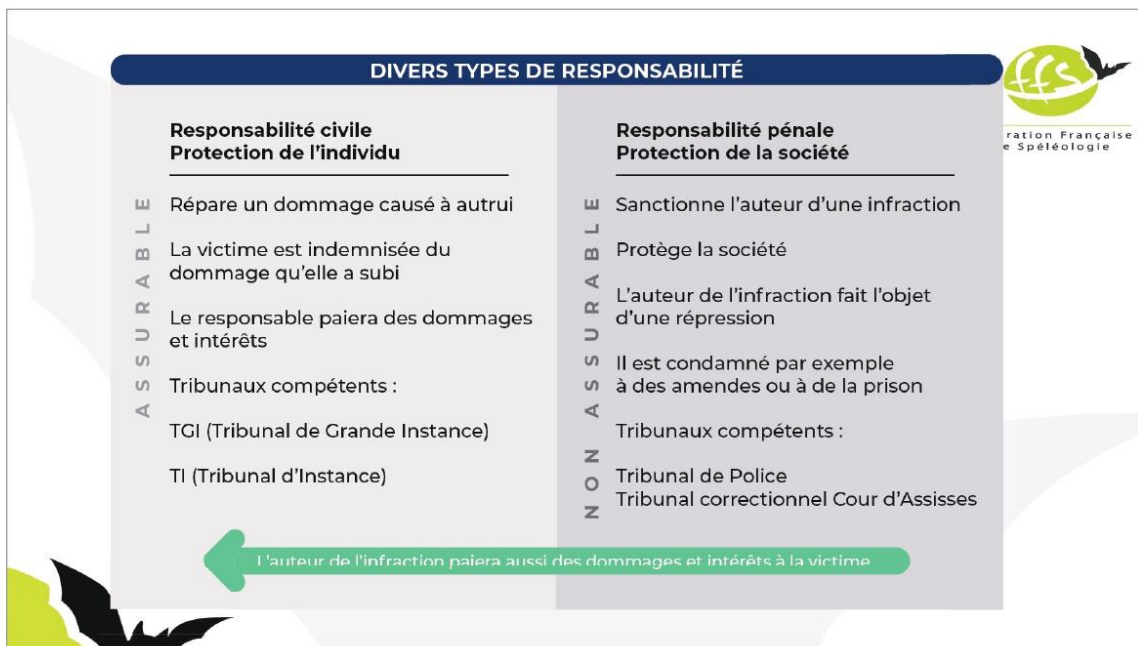
Cela aurait le mérite de rassurer les consciences de nombre d'entre vous, qui ont une peur bleue de se retrouver devant le juge et qui, pour se dédouaner de toute accusation rejeterait la patate chaude à quelqu'un d'autre en invoquant cette pseudo loi divine (c'est ce que j'ai ressenti en filigrane de vos questions).

La réalité juridique est bien évidemment plus complexe que ça notamment car le droit commun (dérivé essentiellement du Code Civil ou Pénal) n'est pas adapté à la pratique amateur ou professionnelle des sports de nature tel que les nôtres.

En cas d'accident et afin de déterminer les responsabilités, on va s'intéresser à toute la chaîne de faits, de circonstances et de paramètres ayant conduit à l'accident qui n'aurait pas dû se produire.

Dernier point : beaucoup confondent la responsabilité civile et pénale. Ce sont deux terrains de jeu judiciaire différents !






Fédération Française
de Spéléologie

La FFS est DELEGATAIRE

- 1- Dispositions du Code du Sport
- 2- Limite de notre délégation
- 3- Conflit avec les notices des constructeurs d'EPI

Pas de textes législatif ou réglementaire spécifiques à la spéléologie



Fédération Française
de Spéléologie

Il n'existe aucun texte. C'est aussi le cas pour la plupart des sports de nature.

Sur le plan de la détermination des responsabilités, nous sommes dans un droit prétorien (construit à partir des décisions des tribunaux qui ne cessent de changer d'une affaire à une autre). Le Code du Sport tente d'apporter des débuts de réponse dans d'autres domaines (prérogatives d'encadrement, cadre de pratique, définition de l'environnement spécifique, EPI, obligations d'assurance, d'information, etc.) mais il reste très généraliste par rapport aux sports de nature.

L'interprétation des décisions judiciaires relève de la seule compétence des juristes (ayant fait des études de droit et non un cours de droit bateau dans un BTS commercial!) car elle présuppose un background en droit des obligations, de procédure civile, etc... Une interprétation 100% factuelle d'une règle de droit est fausse ! Dans le visa d'un arrêt, les juges notamment en cassation, ont toujours le souci de la portée juridique plus générale et cette règle de droit se construit surtout à partir des règles déjà en vigueur (que le non juriste ne maîtrise pas), en vue de maintenir la cohérence du système et la sécurité juridique des individus.

Métaphoriquement, on ne demandera jamais à un boucher de remplacer en intérim un chirurgien cardiaque au bloc dans un hôpital ! Pourtant tous les deux manipulent le coeur cru (mais pas pour les mêmes fins) pour la simple raison qu'ils n'ont pas acquis le même savoir et savoir-faire avant de palper le coeur !

Les recommandations fédérales ont force de loi



Fédération Française
de Spéléologie

Pour les Sports de Nature comme le nôtre et en stricte application de l'article L.311-2 du Code du Sport, les règlements fédéraux, notamment ceux en matière de sécurité, ont une portée juridique comparable à celle du Code du Sport, du Code Civil ou tout autre norme réglementaire en vigueur en France.

Au tribunal si un avocat cite l'article du code du sport cité ci-dessus avec un règlement fédéral FFS, le Juge et l'expert judiciaire auront l'obligation de l'appliquer, au risque de voir leur décision / rapport cassé (comprenez annulé) car il a "violé" (terme juridique de procédure) le droit positif (en vigueur).

Pour info, une norme réglementaire émane d'un pouvoir public et elle est l'expression d'une loi ou d'un règlement. Son application est immédiate et obligatoire.

Le non respect est une faute civile et peut être aussi une infraction au sens pénal caractérisant une imprudence ou un manquement à une obligation de sécurité et de prudence dans le cadre d'une procédure pour blessures ou homicide involontaire.



Fédération Française
de Spéléologie

La FFS est délégataire uniquement pour la Spéléologie

Pour le Canyonisme, nous ne sommes pas délégataires !

La Fédération française de montagne et d'escalade est délégataire du canyonisme.

La plongée souterraine ne fait pas l'objet d'une délégation formalisée par arrêté ministériel actuellement, mais elle est co-gérée au sein d'une commission interfédérale de plongée souterraine (CIPS) réunissant la Fédération française d'études et sports sous-marins, la Fédération française de spéléologie et les directions techniques nationales, composées d'agents du ministère des Sports, qui officient auprès de ces deux structures.



Fédération Française
de Spéléologie

En cas d'éventuelle contradiction avec la notice du fabricant d'un E.P.I.

La FFS n'est pas fabricant d'EPI.

La mauvaise application d'un produit (comprendre non en conformité avec l'utilisation préconisée et les restrictions d'usage dûment reportées dans la notice du fabricant) exonère totalement la responsabilité du fabricant en cas d'accident à cause du matériel.

Une notice d'un fabricant est un document juridique, une des pièces contractuelles qui vous décrit comment vous avez l'obligation de l'utiliser en toute sécurité, car le fabricant est titulaire d'une obligation de sécurité en votre égard, conformément au droit communautaire.

Compte tenu de tout cela, la notice du fabricant prévaut sur le règlement fédéral.

DROIT DES ASSOCIATIONS

1/ Aparté sur le président de club et les répercussions sur sa vie personnelle

2/ Le refus du renouvellement ou de l'adhésion d'un nouveau membre

Une aparté sur le président de club

Dans l'hypothèse où on recherche la responsabilité de la **PERSONNE MORALE**, le groupement sportif (que ce soit le club ou le comité quelque soit la forme juridique), aux yeux de la loi le représentant légal est son président.

Dans ces cas, il ne risque rien sur son plan personnel (amende pénale, prison, etc.)

Si une personne morale club est condamnée à une amende, celle-ci devra être supportée par la trésorerie du club.

En revanche, le président du club, en cette qualité, peut être poursuivi personnellement pour des dommages au club : par exemple

- faute lourde de gestion ou
- confusion entre trésorerie personnelle et celle du club.

Dans ces cas, il devra répondre personnellement de ses actes.

Possibilité de refuser un adhérent dans une association

En règle générale, tout le monde a droit et la liberté d'adhérer à une association.

Cependant, l'adhésion d'un nouveau membre ou son renouvellement peut être soumis à une procédure particulière prévue dans les Statuts de l'association.

Le prétendant devra alors se conformer à cette procédure et conditions pour être en droit d'adhérer.

En cas de faute de l'adhérent (par exemple, non paiement de la cotisation ou non respect du règlement intérieur), l'association devra mener une procédure disciplinaire également définie dans les Statuts pour l'exclure.

Attention, PAS de conditions contraires à la loi dans les Statuts et Règlement intérieur (de nature raciste, misogyne, homophobe, etc.) !!!

DROIT PENAL

1- Responsabilité encourue en cas d'accident grave lors d'une initiation

2- Les mineurs et le genre



Fédération Française
de Spéléologie

Responsabilité pénale d'un cadre en cas d'accident grave lors d'une sortie initiation : existence d'une faute caractérisée

On parlera de responsabilité pénale uniquement si la victime (ou ses ayants droit) porte plainte ou si au vu des circonstances, le procureur décide de mener l'enquête.

L'enquête pénale devra prouver le lien de causalité direct qui a conduit à l'accident et que celui-ci est la conséquence "d'une maladresse, d'une imprudence, inattention, négligence ou un manquement à une obligation de prudence et de sécurité" selon les termes du Code Pénal.



Fédération Française
de Spéléologie

En cas d'accident grave, toutes les personnes encadrantes seront visées dans la procédure pénale et donc susceptibles d'être condamnées (peu importe que l'encadrant soit diplômé ou pas).

Les conséquences sur la vie personnelle des encadrants sont évidentes
SI l'enquête de police parvient à démontrer une FAUTE CARACTERISE :
amende (pouvant aller jusqu'à 75 000 €) et peines de prison ferme (jusqu'à 5 ans).

Ce sera les circonstances qui déterminent le sursis ou pas.

La responsabilité pénale n'est jamais couverte par les assurances.

L'encadrement sportif, les mineurs et le genre

Par genre, on entend Homme / Femme. En droit, il y a aussi les Transgenres depuis quelques années !

La question posée était la suivante : l'encadrement des mineurs de sexe féminin (pour le réglage du baudrier notamment) doit-il être effectué par des encadrants femmes ?

La question est pertinente et rejoint la problématique de l'agression sexuelle sur mineure qui sera traitée dans une note plus exhaustive.

En réponse sur le genre de l'encadrant, il n'est pas nécessaire que l'encadrant soit un homme pour un garçon et inversement, une femme pour une demoiselle. Je vous rappelle que l'homosexualité existe naturellement dans toute société de mammifères (des pingouins à l'homo sapiens) et qu'elle est légale depuis 1982.

Il existe des agressions sexuelles sur mineurs qui sont de nature homosexuelle (pensez au scandale récent dans l'actualité de la pédophilie des prêtres catholiques!).

Néanmoins, nous recommandons d'être précautionneux, d'accomplir ces gestes de vérification de sécurité en présence d'autres adultes encadrants (qui pourront se porter témoins visuels en cas d'accusation) et de ne jamais être seul avec un élève. Il convient également de ne pas employer un vocabulaire enfantin pour désigner les parties intimes (il pourrait être mal perçu et interprété par l'enfant).

Il convient uniquement de s'assurer que l'encadrant ait les compétences techniques (notamment garantie des meilleures conditions de sécurité) nécessaires pour le faire et AUCUN qu'il ne soit pas un potentiel pédophile qui n'est pas encore passé à l'action ou sous le coup de toute autre interdiction d'exercer une activité d'encadrement.

Pour encadrer des mineurs, il faut se conformer à l'obligation d'honorabilité qui se traduit par un contrôle des services de l'Etat des casiers judiciaires de ceux qui organisent l'activité tant pour les bénévoles que pour les professionnels.

LA COUVERTURE ASSURANTIELLE

- 1- Mandat de l'avocat
- 2- Protection Juridique
- 3- Les non-fédérés

Question de l'avocat en cas de procédure

En cas de conflit d'intérêt et à condition que la garantie soit acquise (que la personne poursuivie sur le plan civil ait la qualité d'assuré au contrat), plusieurs avocats différents (chacun défendant une partie, soit la fédération, soit le CDS, soit l'encadrant) peuvent être missionnés par la compagnie d'assurance.

Protection Juridique

La Fédération n'a pas souscrit de Contrat Protection Juridique proprement dit.

Souscrire un contrat d'assurance conduira à augmenter le coût de la licence fédérale, puis compte tenu de la particularité de notre activité (aux yeux des assurances, nous sommes un sport à risques), il serait difficile de trouver un assureur pour un prix raisonnable !

Toutefois pour les dossiers **RESPONSABILITÉ CIVILE** (lorsqu'une personne assurée a causé un tort à autrui) et uniquement dans le cadre de cette garantie, nous pouvons bénéficier d'une défense payée par notre assureur.

En assurances, une protection juridique intervient dans tous les autres domaines du droit (droit du travail, droit fiscal, troubles du voisinage, droit pénal, etc.), à condition que le contrat ait été déjà été souscrit au moment de la survenance de l'événement générateur (qui a donné lieu au litige).

Une protection juridique n'intervient que pour les honoraires d'avocat, d'huissiers et de tout autre auxiliaire de justice à hauteur de ses barèmes.

La participation des personnes non fédérées FFS à des sorties

Toutes personnes qui participent à une sortie doit être :

- soit fédérées (selon les statuts, toute adhérent à une structure affiliée FFS doit être licencié, il en va du devoir de conseil de la structure).
- soit avoir souscrit une assurance initiation (à la journée, coût modique 6 € le ticket) sous réserve de respecter les conditions prévues par ce coupon (niveau de progression, fréquence, etc.)

pour une raison essentielle : la licence fédérale ou l'assurance initiation comporte une assurance RC spécifique à nos activités, dans l'hypothèse où il cause un préjudice / un dommage à autrui. S'ils n'ont pas cette couverture, en cas d'accident, ils devront payer sur leurs propres deniers.

De plus, il y a également un risque pour les personnes encadrant une personne non fédérée ou non munie d'une assurance initiation : en cas de problème (elle blesse quelqu'un ou elle se blesse), elle peut rechercher la responsabilité de l'encadrant fédérée de la sortie pour défaut de conseil. En effet, le Code du Sport vous impose de lui proposer une assurance. En cas de refus de celle-ci ou si elle prétend être assurée de part ailleurs, il est préférable qu'elle vous exprime formellement leur refus et les raisons par écrit (daté / signé).

Pour les personnes fédérées FFCAM / FFME, il est préférable en amont de toute sortie spéléologique ou canyon labellisé FFS, que ces personnes interrogent la délégation assurance de leur fédération respective sur l'étendue de leur couverture assurantielle car nous n'avons pas accès à leur contrat d'assurance en détail.

Spéléologues autonomes ou cadres diplômés FFS non fédérés durant l'année en cours de la sortie



Fédération Française
de Spéléologie

Cas similaire au cas traité dans la diapositive précédente.

La licence fédérale inclut aussi une assurance **RESPONSABILITÉ CIVILE**.

En cas d'accident dans lequel le spéléologue non fédéré serait réputé responsable, il n'aura aucune couverture de l'assurance fédérale. Il devra payer directement le préjudice et sa défense sur son propre porte-monnaie. Pour info, un trétraplégique coûte en moyenne 3 millions d'€ !

Un organisateur ou son représentant légal a la responsabilité de vérifier en amont que les personnes auxquelles il délègue tout ou une partie de l'organisation / encadrement de ladite activité disposent des aptitudes pour réaliser cette sortie et qu'elles soient licenciés.

Par ailleurs légalement, tout organisateur de sortie sportive a l'obligation de souscrire cette assurance. Ce sont des dispositions du Code du Sport. S'il ne fait pas, c'est une faute juridique !

**Par pitié, cessez de penser qu'on est
toujours trop assuré !**

**Vous pratiquez une activité qualifiée de
risquée par les tribunaux et les
assurances et de ce fait, se retrouve
exclue des garanties des contrats
d'assurance souscrits dans votre vie
privée(MRH, carte bleue, prévoyance...)**



Fédération Française
de Spéléologie

DROIT DE LA RESPONSABILITE CIVILE

Utilisation du matériel personnel dans l'équipement en sortie club

Il arrive en effet que certains de nos équipements personnels soient utilisés dans l'équipement pour la progression lors de sorties associatives.

En tant que propriétaire d'équipement de protection personnelle (E.P.I.), vous êtes soumis aux mêmes règles de gestion qu'un club. Vous devez les réformer lorsque cela est nécessaire compte tenu de l'état d'usure ou de son âge. Votre responsabilité pourrait effectivement être retenue en cas de manquement.

Néanmoins, celui qui équipe a également l'obligation de vérifier le matériel avant son installation. S'il juge que la sécurité serait mise à mal, il ne fait pas tout simplement ! Dans l'hypothèse où il installe un équipement non conforme, il pourrait voir sa responsabilité personnelle recherché pour faute (défaut de sécurité).

Un partage de responsabilité entre celui qui équipe et le propriétaire de l'EPI défaillant est possible (50/50).

Encadrement d'une sortie club par des non-diplômés



Fédération Française
de Spéléologie

S'agissant d'une sortie club (non une sortie scolaire, ni un encadrement rémunéré !!), il est légal qu'un non diplômé encadre la sortie. Il doit juste être compétent et suffisamment expérimenté pour le faire (savoir faire un décrochage, etc.).

D'un point de vue des responsabilités (que ce soit pénal ou civil d'ailleurs) dans l'hypothèse d'un accident s'il y a recherche de la responsabilité personnelle (à différencier de la responsabilité du groupement sportif, personne morale), il n'y a pas de différence entre l'encadrant diplômé ou pas.

Ce n'est pas parce qu'un cadre diplômé est présent à la sortie qu'il va prendre pour tous les autres cadres. Tout le monde sera jugé de la même manière.

En pénal, il n'y a que si le spéléologue expérimenté a commis une erreur particulière dont il est directement l'auteur, que ses compétences avérées puissent être la raison d'un jugement plus sévère à son encontre.



Sortie entre personnes autonomes hors club



Fédération Française
de Spéléologie

S'agissant d'une sortie hors club, la responsabilité du club en tant que personne morale ne peut pas être recherchée.

Ce n'est pas parce qu'il y a un accident corporel dans une sortie en groupe qu'il y a forcément, au sens juridique du terme, un responsable qui devra payer.

La victime devra rechercher la responsabilité **PERSONNELLE** d'un ou de tous ses collègues sportifs. Pour qu'ils soient reconnus responsables de son dommage, il faudra qu'il apporte la preuve que leur faute soit la cause directe de l'accident. Ce n'est pas si simple.

De plus, puisqu'il s'agit de personnes autonomes, le juge prendra en compte le fait qu'il soit expérimenté et que par conséquent, il était à même de juger sur ses propres conditions de sécurité sous terre (**SAVOIR RENONCER !!!**).

Pour éviter tout problème, je recommande la souscription d'une assurance **INDIVIDUELLE ACCIDENT**, voire même d'un contrat **GAV** (garantie accident de vie) de type indemnitaire (en s'assurant que la spéléologie et le canyon soient couverts!).

L'usage de matériel club n'implique pas que ce soit une sortie club. Il faut un formalisme précis : inscription sur l'agenda du club, désignation de l'encadrement par le président du club et compte rendu de sortie (soit par sortie ou à l'année sur toutes les sorties) par le bureau du groupement sportif.



Le président du club et l'utilisation du matériel EPI club

Ce n'est pas parce qu'un équipement club EPI est à l'origine d'un accident que le président du club est responsable.

La procédure judiciaire s'intéressera de savoir si les contrôles EPI ont bien été faits (d'où l'importance d'une traçabilité irréprochable et détaillée !!!) en amont et sur le degré de compétence technique de la personne qui est allée récupérer le matériel avant la sortie et aussi de celle qui a procédé à l'équipement de la progression sur agrès (savaient-ils juger de l'état de la corde avant de l'utiliser?)

En fonction de la réponse à toutes ces questions (variables d'une situation à une autre), on déterminera la responsabilité.

Je rappelle que la bonne tenue et gestion des EPI relève de la compétence du président du club qui organise sa délégation à une personne compétente (surtout si lui-même ne l'est pas!). Les cordes non utilisables doivent être bien visibles par un marquage sur la corde elle-même et ne doivent pas être rangées avec les cordes en exercice (je dis ça pour sa tranquillité d'esprit!!). Si le matériel réformé et la gestion des EPI en général sont bien et minutieusement faits, a priori la responsabilité est difficilement engageable.

Cas pratique de la Responsabilité encourue de la structure encadrante vis-à-vis du matériel EPI personnel utilisé dans une situation d'encadrement ou une sortie club

Analyse juridique en responsabilité civile, pénale et selon notre couverture d'assurance



Fédération Française
de Spéléologie

En première ligne, la structure organisatrice est responsable.

Nous sommes en RC contractuelle car les élèves ont payé leur participation au stage ou les adhérents du club ont payé leur adhésion au club.

En échange, de la part de la structure organisatrice naît une obligation de sécurité, qui peut être de moyens, de moyens alourdie ou de résultat selon des critères fixés par la doctrine et variant de l'interprétation factuelle d'un juge à l'autre.

Si la responsabilité est retenue, la compagnie d'assurance qui aura procédé à l'indemnisation de la victime, sera alors subrogée et pourra tenter une action récursoire (recours en langage courant) à l'encontre du propriétaire de l'EPI à l'origine de l'accident mais cela n'est pas automatique.

Pourquoi le groupement sportif en première ligne ?



Fédération Française
de Spéléologie

Du fait de la naissance du contrat (car on paie pour la réalisation de la prestation) entre la structure organisatrice et la victime, la fiction juridique stipule qu'une obligation de sécurité fait partie de la transaction.

Globalement en contrepartie du prix payé par la victime, l'organisateur doit :

- la prestation

ET

- la sécurité lors de la réalisation de la prestation.

Très important, on ne parle d'obligation de sécurité uniquement dans une relation contractuelle (la notion n'existe pas en responsabilité délictuelle)

La victime ne peut pas rechercher le propriétaire de l'EPI défaillant (peu importe qu'il soit cadre ou pas) sur le fondement de la responsabilité contractuelle car il n'y a pas eu de transaction monétaire entre la victime et le propriétaire de l'EPI.

Puis en droit, la responsabilité contractuelle prévaut sur la délictuelle.
(Jurisprudence constante de la Cour de Cassation).

Car c'est le débiteur qui est titulaire de l'obligation de sécurité.

Autrement dit au tribunal, la victime sera obligée de faire marcher le droit contractuel en premier à partir du moment qu'elle a payé quelqu'un pour une prestation.

C'est un régime juridique plus protecteur dans les droits de la victime

1- (car le recours contre le propriétaire de l'EPI n'a aucune garantie d'aboutir, ni n'est pas automatique ou systématique. => Entendre par là que ce n'est pas parce la structure peut être réputée responsable juridiquement que dans ce cas, le propriétaire de l'EPI à l'origine peut l'être également juridiquement car une cause exonératoire de responsabilité peut s'appliquer en faveur du propriétaire de l'EPI ou bien une expertise matérielle va démontrer une défaillance constructeur, un vice caché ou autre chose.)

2- il est possible que la victime ne connaisse pas l'identité du propriétaire de l'EPI. en général, notamment en initiation, il ne connaît que le prénom. Avant la prestation, elle n'avait à faire qu'à celui qui la lui avait vendu !

3- si le matériel personnel défaillant n'a pas été conservé (ça arrive souvent !) ou a été complètement détruit, une expertise matérielle n'est pas possible donc si la charge de la preuve repose sur la victime, elle l'a dans l'os. Par ailleurs, ce genre de mise en cause est coûteuse !!

4- si on arrive pas à établir à qui appartenait l'EPI défaillant (exemple : un mousqueton et que son propriétaire ne se déclare pas !) etc...



Fédération Française
de Spéléologie

Ce raisonnement juridique s'applique dans toutes les configurations

- ✓ **Sortie initiation**
- ✓ **Sorties club**
- ✓ **Stage perfectionnement**
- ✓ **Stage initiateur fédéral pour sportifs confirmés**
- ✓ **Stage moniteurs pour un public initiateur donc de fait déjà contrôleur EPI, ce qui implique que la justice attendra d'eux un respect minutieux et irréprochable de son équipement personnel, compte tenu du niveau prétendu !**



Fédération Française
de Spéléologie

Les conditions d'aboutissement du recours



Fédération Française
de Spéléologie

Il s'agira pour la partie qui va tenter le recours à l'encontre du propriétaire de l'EPI défaillant de prouver l'anormalité de celui-ci et que cette anormalité ait été la cause de l'accident.

Si le propriétaire de l'EPI défaillant est recherché sur le fondement du fait des choses dont on a la garde (responsabilité délictuelle), cet équipement étant une chose inerte juridiquement, le simple fait qu'elle se soit cassée suffit à en démontrer l'anormalité et à engager la pleine responsabilité de son propriétaire (=> jurisprudence célèbre sur le bris d'une baie vitrée alors qu'un enfant avait foncé dedans sans avoir remarqué qu'elle était fermée).

Une expertise matérielle de l'E.P.I. endommagée (si conservée) pourra toujours être possible si on envisage un recours à l'encontre du fabricant / revendeur de l'EPI. Cette option sera pertinente si les contrôles EPI sont à jour et valides.

Pour engager sa responsabilité, il faudra prouver la défaillance de l'équipement (défaut de la conception du produit ou vice caché). Pour être valide, cette expertise sera obligatoirement contradictoire en présence de toutes les parties mises en cause. Il convient de noter qu'une mauvaise utilisation, c'est-à-dire contraire à la notice d'utilisation, sera exonératoire de responsabilité.

Toutefois le propriétaire de l'EPI à l'origine de l'accident pourrait être recherché sur la base d'un autre fondement juridique.

La partie adverse est libre de choisir le fondement juridique de son recours. Elle va le faire en fonction de ses chances d'aboutissement de son action.

Le choix du fondement juridique peut tout changer au niveau de la charge de la preuve.

Le propriétaire de l'EPI pourra être recherché sur le fondement de la responsabilité pour faute (en délictuelle notamment pour un encadrant bénévole) ou bien pour un encadrant diplômé rémunéré pour la prestation, sur les fondements de la responsabilité contractuelle.

N'en demeure pas moins que cet encadrant sera réputé comme étant compétent dans l'activité sportive et garant de la sécurité de ses "élèves". Ce sera considérablement pris en compte car le droit à l'erreur sera moins acceptée. Notons que la rigueur et la bonne gestion des EPI est une obligation légale (nul n'est censé ignorer la loi!).



Fédération Française
de Spéléologie

Remarque sur l'assurance RC dans ce cas précis

En général au sein de la FFS, la structure organisatrice de l'activité et la responsabilité du sportif (encadrant ou pas) sont garanties par la même police d'assurance (même numéro de contrat) car au titre de celui-ci, ces deux personnalités juridiques ont la qualité d'assuré au contrat.

Il en résulte que pour la compagnie d'assurance, vu qu'elle paiera le préjudice du tiers sur le même contrat ou surtout à partir de son porte-monnaie, le recours n'a aucun sens ! (car elle ferait un recours contre elle-même). Métaphoriquement, avec ma main gauche je tape ma main droite.

Elle le fera ou aurait tout intérêt de le faire uniquement si elle a la possibilité de faire un recours et se faire rembourser auprès d'un tiers (exemple fabricant) ou d'une compagnie d'assurance adverse.

Ce cas en responsabilité pénale

Le chef d'accusation sera les blessures ou l'homicide involontaire.

L'enquête pénale devra prouver, faits et textes juridiques à l'appui, que l'accident corporel est la conséquence "*d'une maladresse, d'une imprudence, inattention, négligence ou un manquement à une obligation de prudence et de sécurité*" selon les termes du Code Pénal. A cette fin, une expertise matérielle sur l'EPI réputé à l'origine de l'accident sera diligentée par la police judiciaire.

Le fait que l'encadrant soit diplômé au niveau fédéral ou que le propriétaire de l'EPI soit chevronné dans la discipline pourrait être considéré comme étant une circonstance atténuante / aggravante, d'où in fine, une peine plus sévère à son encontre.

Cas pratique de l'équipement en fixe dans les cavités sélectionnées pour les sorties initiations

Quid des responsabilités encourues lorsque l'état des cordes laisse à désirer ...

Un équipement en fixe n'est évidemment pas un E.P.I.

Similairement, le groupement sportif ayant organisé la sortie sera réputé responsable en première ligne puis si responsabilité est retenue par un tribunal, l'assureur du groupement sportif aura la possibilité de se faire rembourser de l'indemnité versée à la victime en faisant un recours.

S' il est établi qu'un équipement en fixe est à l'origine d'un accident corporel, le propriétaire du terrain pourrait être recherché en responsabilité civile (sur le fondement de la responsabilité du fait des choses), responsabilité administrative (si nous sommes sur le domaine public / sur le fondement du défaut d'entretien de l'ouvrage public ou le défaut de signalisation) ou responsabilité pénale (pour blessures ou homicide involontaires dans les cas graves) car on est juridiquement responsable de ce qui se trouve sur sa propre propriété.

Rappelons qu'en droit français, on est propriétaire de la surface jusqu'au centre de la terre sauf s'il y a du pétrole ou un trésor archéologique !

En terrain d'aventure (non aménagé), le sportif pratiquant doit assurer sa propre sécurité par le contrôle des agrès qu'il utilise dans la progression. En cas de doute, il convient de rééquiper.

Veuillez noter que la jurisprudence est très changeante à ce sujet, d'où une grande vigilance de votre part.

Dans un cas d'une responsabilité engagée d'un propriétaire, lui ou son assureur subrogé dans ses droits (qui aura payé à sa place) aura la possibilité de faire un recours à l'encontre du groupement sportif qui a installé cet équipement en fixe. C'est pourquoi il est indispensable de rédiger convenablement les conventions d'accès au site.

Caractère obligatoire du contrôle et de la bonne gestion des EPI

1) Contrôle de routine

Un contrôle de routine doit être effectué avant et après chaque mise à disposition.
Le propriétaire ou le gestionnaire organise le contrôle de routine.

1) Contrôle complet

Le contrôle complet est constitué du contrôle de routine et du contrôle complémentaire.

Un contrôle complet doit être réalisé par le contrôleur :

- au minimum tous les 12 mois. Selon l'intensité d'utilisation de l'EPI, la fréquence du contrôle peut être augmentée, au gré du responsable de la mise à disposition ou du propriétaire ;
- après un événement exceptionnel ;
- après un retrait du matériel consécutif au contrôle de routine.

Si les défauts ayant entraîné le retrait ne sont pas réparables, mettre au rebut le matériel.

1) Maintenance et stockage

Les opérations de maintenance et de stockage doivent être réalisées conformément à la notice d'information du fabricant.

1) Registre

Généralités

Le registre est constitué de l'ensemble des fiches de vie des matériels mis à disposition ainsi que des notices d'information correspondantes du fabricant.

=> Fiche de vie

Chaque matériel ou chaque lot de matériel doit faire l'objet d'une fiche de vie. Cette fiche de vie contient le certificat de conformité (Article R. 233-77 du code du travail) en portant la mention suivante :

«Le responsable de la vente, location, cession, mise à disposition déclare que l'équipement de protection individuelle désigné ci-dessus est conforme aux dispositions techniques qui lui sont applicables.»

Les événements exceptionnels subis par le matériel, les contrôles occasionnés par ces événements ainsi que les contrôles complets doivent être consignés sur la fiche de vie.

En cas de changement de propriétaire, la fiche de vie doit suivre le matériel. Cette fiche de vie doit être annexée à la nouvelle fiche de vie créée.

Les compétences du contrôleur EPI



Fédération Française
de Spéléologie

Le contrôleur EPI doit avoir les compétences suivantes :

- connaître la norme AFNOR NF S72-701 ;
- savoir faire les vérifications décrites dans cette norme ;
- connaître l'utilisation et le fonctionnement du matériel dont il assure le contrôle ;
- maîtriser son outil de suivi.

FIN

robert.palmaccio@ffspeleo.fr

**Réponse non immédiate !
Merci de votre attention**



Fédération Française
de Spéléologie



RÉFÉRENTIELS DE FORMATION

20/11/21

Pourquoi de nouveaux référentiels ?



= référentiel de certification qualité des
organismes prestataires d'actions concourant
au développement des compétences

- Permet de maintenir l'agrément des formations professionnelles
- "Le prestataire diffuse une information accessible au public, détaillée et vérifiable sur les prestations proposées : prérequis, objectifs, durée, modalités et délais d'accès, tarifs, contacts, méthodes mobilisées et modalités d'évaluation, accessibilité aux personnes handicapées."

Pourquoi de nouveaux référentiels ? (2)

- Utiles aussi pour :
 - Guider les (nouveaux) organisateurs de stage
 - Assurer une homogénéité parmi les différents stages diplômants d'un même niveau
 - Orienter les stagiaires vers le bon type de stage
- Format uniformisé pour aider à trouver l'information

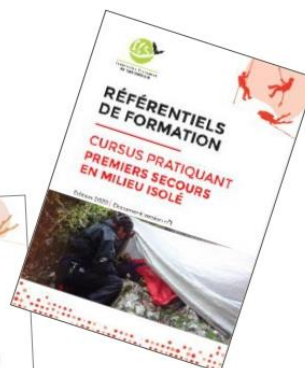


Liste des chapitres



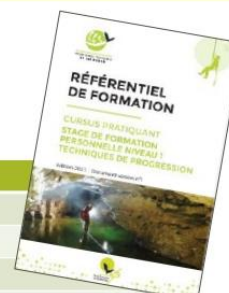
- | | |
|--|--|
| • Objectifs de la formation | • Description de la formation |
| • Prérequis pour accéder à la formation | • Structuration de la formation |
| • Conditions d'accès à la formation | • Contenus d'enseignement de la formation |
| • Prerogatives délivrées à l'issue du suivi de la formation ou de l'obtention du brevet | • Evaluation des acquis des stagiaires |
| • Structure organisatrice et procédure d'agrément | • Enquête de satisfaction des stagiaires et cadres |
| • Constitution de l'équipe d'encadrement | • Annexe 1 : Autoévaluation avant le stage |
| • Procédures d'équivalence et allègement de formation ou de VAE (parcours encadrant seulement) | • Annexe 2 : Exemple de planning |
| | • Annexe 3 : Evaluation des acquis en fin de formation |

Le tout avec une jolie
mise en forme et des
photos ☺



EFS – Etat d'avancement

Formation	Statut du référentiel
Découverte / SFP1/SFP2	Voté par le Conseil Technique
Module 0	Non débuté
Initiateur	En cours de relecture
Moniteur	Non débuté
Instructeur	En cours
JFC	Voté par le Conseil Technique
SFPC (une dizaine de thèmes / référentiels)	Non débuté
Stages scientifiques (5 thèmes / référentiels)	Non débuté



EFC – Etat d'avancement

Formation	Statut du référentiel
découverte	validé
sfp 1	validé
sfp 2	validé
initiateur	validé
moniteur	validé
instructeur	pas fait
stages complémentaires(eau vive, auto secours, etc)	début du travail janvier 2022, premières validations 2022



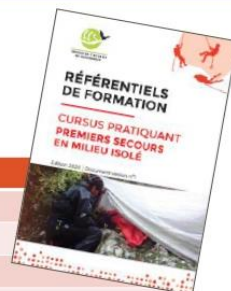
EFPS – Etat d'avancement

Formation	Statut du référentiel
JFC	A réaliser
Découverte	
SFP1	
SFP2	
SFPC	
Secourisme plongée souterraine	
Fond de trou	
Recycleur	
Scooter	
Mélanges	



Pôle – Etat d'avancement

Formation	Statut du référentiel
PSMI	En ligne
Formateur aux premiers secours en milieu isolé	En ligne
Conduite de groupe en conditions hivernales	Finalisé



DIVERS

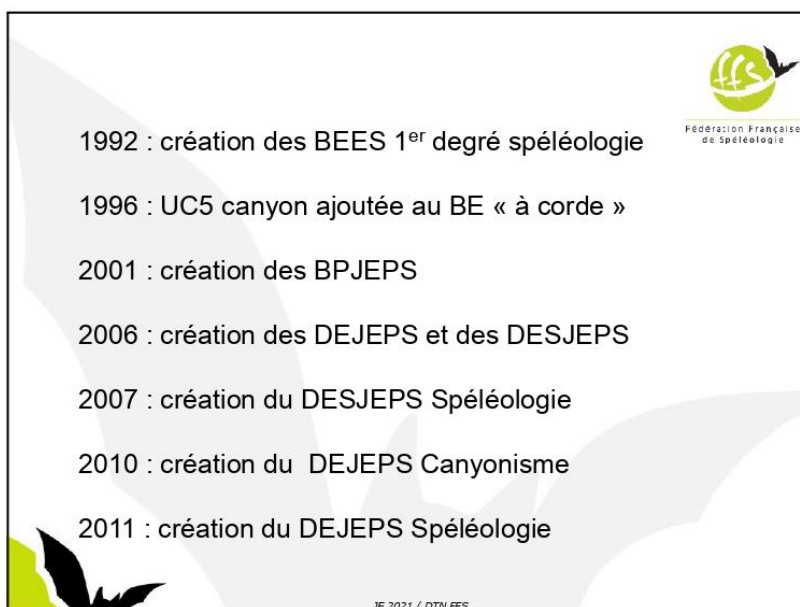
Infos EFPS

Prescriptions 2020 et 2021



- Intégration de la plongée souterraine aux statuts de la FFS.
- Réalisations de 3 documents des règles de pratique et sécurité
(la pratique / les sites de pratique / l'encadrement.)
- Le manuel technique





Organisation de la formation



Fédération Française
de Spéléologie

4 UC :

2 transversales à tous les DEJEPS

- UC1 : conception de projet
- UC2 : conduite de projet

2 spécifiques à la disciplines

- UC3 : pédagogie
- UC4 : sécurité de la pratique

Chaque UC est découpée en OI

Environ 700 heures de formation en centre et 500 heures de stage
Durée globale 14 à 18 mois

JE 2021 / DTN FFS

Organisation de la formation



Fédération Française
de Spéléologie

Entrée en formation : les TEP + sélection + positionnement (plan individuel de formation)

En début de formation : certification OI41 (pratique en équipe) et OI42 (sécurité) → permet d'accéder à la VEPMSP en fin de formation pédagogique

Début de la formation UC1 et 2 → démarrage du projet personnel/stage → réalisation du DEP (validation UC1 et 2)
Début de la formation UC3

Réalisation d'une liste de courses complémentaires

VEPMSP → statut de stagiaire pour les UC3 et 4

Stage en entreprise et structures fédérales (spéléo)

Fin de formation : certification des DEP, OI31/32/33 et OI43

JE 2021 / DTN FFS

Ce qui concerne ou peut concerner la FFS :



Fédération Française
de Spéléologie

- Validation des listes de courses initiales (DTN)
- Désignation des tuteurs inscrits sur la liste FFS
- Stages UC1/UC2 – projets en lien avec le DEP
- Accueil des stagiaires sur des dispositifs fédéraux professionnalisés : EDS, ECS, projets scolaires, camps junior... (pour les DE Spéléo uniquement)

JE 2021 / DTN FFS

Désignation des tuteurs



Fédération Française
de Spéléologie

Les tuteurs sont désignés par les partenaires sociaux économiques de la formation : fédérations, syndicats...
Ils doivent être titulaires d'un diplôme équivalent ou supérieur au DEJEPS (environnement spécifique)

Le centre de formation peut refuser un tuteur

Protocole FFS :

Instruction de la demande par la DTN et validation par le bureau de l'école concernée.

- Contrôle réglementaire (diplôme, carte professionnelle, adéquation avec les exigences de la formation : nbr de sites de pratique entre autre...)
- Licence en cours et avoir été licencié au moins 4 ans sur les 5 dernières années
- Engagement fédéral avéré sur les 5 dernières années (encadrement d'un stage de 7 jours, une saison d'EDS, responsabilité fédérale – à minima membre du bureau d'un CDS..)

JE 2021 / DTN FFS

Stages UC1 et UC2



3 types de projets :

- Installation personnelle (création d'entreprise)
- Développement de l'activité sur une entreprise existante
- Développement de l'activité → projets fédéraux
 - Accidentologie
 - Réalisation de médias de promotion de la spéléo
 - Développement d'école de club ou départementale/club universitaire/projet scolaire
 - Création de topo-guide (canyon et spéléo)
 - Handicap
 - Développement d'un emploi sur un CDS
 - Plan de gestion de site/rééquipement/pérennisation

JE 2021 / DTN FFS

Stage en structure fédérale professionnalisée



Uniquement pour le DEJEPS Spéléologie

35h en continu ou fractionnée

En accompagnement de tuteur et pas en autonomie

Structures d'accueil possibles :

- EDS/ECS professionnalisées
- Camps junior professionnalisés
- Sections sportives d'établissements scolaires ou universitaires
- Projets scolaires pluridisciplinaires
- Autres dispositifs de formation professionnalisés

Pas possible sur un stage fédéral classique même encadré par un cadre titulaire d'un diplôme professionnel ni sur une EDS encadrée par des bénévoles.

Rappel : dans les dispositifs de formation fédéraux, le titulaire d'un BE/DE/DES (ou stagiaire) non titulaire d'un diplôme fédéral ne dispose d'aucune prérogative d'encadrement (équivalent à un non diplômé fédéral)

JE 2021 / DTN FFS

L'apprentissage



Fédération Française
de Spéléologie

La formation au dejeps est accessible par la voie de l'apprentissage :

- jusqu'à 30 ans
- Nécessite un employé sur la structure
- Rémunération en fonction de l'âge de l'apprenti (de 30 à 100% du smic (exemple : un apprenti de 24 ans en Occitanie coûte 13600 euros sur 2 ans – aide exceptionnelle plan de relance de 8000 euros incluse)
- <https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/>
- Frais pédagogiques pris en charge par l'Etat
- Possibilité d'aides complémentaires (ANS)
- Actuellement : un apprenti sur les CDS 07, 26 et 30

JE 2021 / DTN FFS

Les passerelles vers les diplômes professionnels DEJEPS Spéléologie



Fédération Française
de Spéléologie

Initiateur : - pas d'allégement / pas d'équivalence

Moniteur : - dispensé des TEP
- dispensé de la VEPMS

Instructeur : - obtient de droit UC1, UC2 et UC3

Le diplôme est accessible en VAE mais la certification de l'UC4 est obligatoire.

JE 2021 / DTN FFS

Les passerelles vers les diplômes professionnels DESJEPS Spéléologie



Fédération Française
de Spéléologie

Initiateur : pas d'équivalence, pas d'allégement

Moniteur :
- dispensé des TEP
- dispensé de la VEPMSP

Instructeur : - obtient de droit l'UC4

Diplôme accessible en VAE :

- Pour les moniteurs : VAE pour les UC1, 2 et 3, certification de l'UC4
- Pour les instructeurs : VAE pour les UC1, 2 et 3, équivalence UC4

JE 2021 / DTN FFS

Les passerelles vers les diplômes professionnels DEJEPS Canyonisme



Fédération Française
de Spéléologie

Initiateur : pas d'équivalence, pas d'allégement

Moniteur + PSE1 : - dispensé des TEP

Instructeur + PSE1 :
- dispensé des TEP
- dispensé de la VEPMSP

Dans le cadre de la VAE, la certification de l'UC4 est obligatoire.

JE 2021 / DTN FFS